

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

**SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL
NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**



BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

**PLAN D'ACTION DECENNAL POUR LA PROMOTION DES
MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION
DURABLES AU BURKINA FASO**

**Version définitive
Juillet 2010**

Equipe d'élaboration du Plan d'Action Décennal pour la Promotion des MCPD :

Consultants :

Mr Z. Athanase OUEDRAOGO

Mr Delwendé NABAYAOGO

Sous la direction du Comité Technique de suivi et du SP/CONEDD.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
RESUME	VIII
INTRODUCTION	1
1. Contexte et justification	1
2. Rappel du cadre international et africain sur les MCPD	3
DEFINITION DES CONCEPTS CLES	5
Première partie : NIVEAU D'INTEGRATION DES MCPD DANS LES LOIS, POLITIQUES, STRATEGIES, PROJETS ET PRGRAMMES	6
I. Les niveaux d'intégration institutionnelle, législative et réglementaire des MCPD7	
1. Cadre institutionnel	7
2. Le cadre législatif et réglementaire	9
II. Les niveaux d'intégration des MCPD dans les politiques et stratégies	13
1. La politique Nationale de Bonne Gouvernance	13
2. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	13
3. L'étude nationale prospective "Burkina 2025"	13
4. La Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable : note conceptuelle	14
5. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire	14
6. La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015	14
7. La Stratégie Opérationnelle de Croissance Durable pour les secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage	15
8. La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE)	15
9. La politique nationale de l'eau	16
10. La Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP)	16
III. Les niveaux d'intégration des MCPD dans les projets, programmes	17
IV. Recommandations pour le renforcement et la promotion des MCPD dans les politiques, stratégies et programmes	18
Deuxième partie : ETAT DES LIEUX SUR LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION AU BURKINA FASO	20
I. L'agriculture	21
1. Les tendances du secteur	21
2. Les pratiques non durables et leurs impacts sur les ressources	23
3. Les modes de production durables	24
4. Les alternatives aux pratiques non durables	25
5. Les atouts et opportunités de l'agriculture en matière de promotion des MCPD	26
6. Les contraintes et menaces	26
II. L'élevage	28

1.	les tendances du secteur _____	28
2.	Les pratiques durables _____	29
3.	Les pratiques non durables et leurs impacts sur l'environnement _____	29
4.	Les alternatives aux pratiques non durables _____	29
5.	Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD dans l'élevage _____	30
6.	Les contraintes et menaces _____	30
III.	La foresterie _____	32
1.	Les tendances du secteur _____	32
2.	Les pratiques non durables et leurs impacts sur les ressources forestières _____	32
3.	Les bonnes pratiques en matière de foresterie _____	33
4.	Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD dans la foresterie _____	34
5.	Les contraintes et menaces _____	34
IV.	L'énergie _____	36
1.	Les tendances du secteur _____	36
3.	Les modes de production non durables d'énergie et leurs impacts sur les ressources naturelles _____	37
4.	Les modes de consommation non durables _____	38
5.	Les modes de production durables _____	39
6.	La consommation durable _____	39
7.	Les alternatives _____	39
V.	Les mines _____	42
1.	Les tendances du secteur minier _____	42
2.	Les modes de production et leurs impacts sur l'environnement _____	42
3.	Les alternatives à la production non durable _____	45
4.	Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD _____	46
5.	Les contraintes et menaces _____	46
VI.	L'hydraulique _____	47
1.	Les tendances du secteur _____	47
2.	Les modes de gestion non durables des ressources en eau _____	51
3.	Les modes de gestion durables des ressources en eau _____	51
4.	Les alternatives aux modes de gestion non durables _____	52
5.	Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD _____	52
6.	Les contraintes et menaces _____	53
VII.	Le transport _____	54
1.	Les tendances du secteur _____	54
2.	La politique en matière de transport _____	55
3.	Les modes de transport non durables et leurs impacts environnementaux _____	56

4.	Les alternatives pour un transport durable _____	57
5.	Les atouts et opportunités pour la promotion d'un transport durable _____	58
6.	Les contraintes et menaces à la promotion d'un transport durable _____	58
VIII.	L'habitat et l'urbanisme _____	59
1.	Les tendances en matière d'habitat _____	59
2.	La politique nationale en matière d'habitat _____	60
3.	Les modes non durables et leurs impacts _____	61
4.	Les alternatives aux modes non durables _____	62
5.	Atouts et opportunités du secteur de l'habitat _____	63
6.	Les contraintes et menaces à la promotion d'un habitat durable _____	63
IX.	L'assainissement _____	65
1.	Les tendances en matière d'assainissement _____	65
X.	Forces et faiblesses des différents secteurs en matière de CPD _____	69
Troisième partie : LE PLAN D'ACTION DECENNAL POUR LA PROMOTION DES MCPD _____		71
Introduction _____		72
Choix des secteurs prioritaires _____		72
Les objectifs _____		72
Les axes stratégiques de promotion des MCPD _____		72
PLANNING DES ACTIVITES _____		74
1.	Agriculture _____	74
2.	Elevage _____	76
3.	Foresterie _____	77
4.	L'énergie _____	78
5.	Les mines _____	79
PLAN DE SUIVI-EVALUATION _____		80
1.	L'agriculture _____	81
2.	L'élevage _____	83
3.	La foresterie _____	84
4.	L'énergie _____	85
5.	Les mines _____	86
Plan de communication et de plaidoyer _____		87
CONCLUSION _____		88
ANNEXES _____		90
BIBLIOGRAPHIE _____		94

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AMVS	: Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou
AN	: Assemblée nationale
APFNL	: Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
AZIMMO	: Agence Immobilière
BDOT	: Base de Données pour l'Occupation des Terres
BF	: Burkina Faso
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CILSS	: Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLE	: Comité Local de l'Eau
CMAE	: Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNSF	: Centre National des Semences Forestières
CONEDD	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CPD	: Consommation et Production Durables
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTVD	: Centre Technique de Valorisation des Déchets
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DGCN	: Direction Générale de la Conservation de la Nature
DGEF	: Direction Générale Des Eaux et Forêts
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
ER	: Energie Renouvelable
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FENUGGF	: Fédération Nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
IPE	: Initiative Pauvreté Environnement
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MCA	: Millenium Challenge Account
MCE	: Ministère de Mines, des Carrières et de l'Energie
MCP	: Modes de Consommation et de Production
MCPD	: Modes de Consommation et de Production Durables
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MHU	: Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MOB	: Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MT	: Ministère des Transports
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (New Partnership for Africa Development)
NIE	: Notice d'Impact Environnemental
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAD	: Plan d'Action Décennal
PAPISE	: Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PDA	: Programme décennal d'action
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brute
PM	: Premier Ministère
PNDEL	: Politique Nationale de Développement de l'Elevage
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNH DU	: Politique Nationale de l'Habitat et de l'Urbanisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTTE	:	Pays Pauvre Très Endetté
PRONAGEN	:	Programme National de Gestion des Ecosystèmes Naturels
PRONAGEREF	:	Programme National de Gestion des Ressources Forestières dans les régions du sud-ouest, centre est et Est
PV	:	Photovoltaïque
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SONATUR	:	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SP/CONEDD	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP/CPSA	:	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RESUME

Le Burkina Faso connaît des modes de consommation et de production non respectueux de l'environnement.

Les coûts environnementaux et socio-économiques des modes de consommation et de production sont importants et grandissants.

Plusieurs problèmes environnementaux comme la pénurie d'eau, la dégradation des sols, la déforestation, la réduction de la biodiversité et la pollution, sont directement liés aux modes de consommation et de production.

Les conséquences environnementales des modes actuels de consommation et de production ne peuvent toujours nous laisser indifférents.

Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes économiques et sociaux, comme l'émergence de nouveaux problèmes de santé

Les coûts de l'inaction face aux modes de consommation et de production actuels sont très élevés, même si les chiffres ne sont pas disponibles.

Des actions en faveur des ressources naturelles et de leur gestion durable s'imposent.

La production et la consommation de produits locaux, l'agriculture biologique, les bonnes pratiques agricoles et pastorales, les sources d'énergie alternatives telle que l'énergie solaire, et la gestion intégrée des déchets sont entre autres des activités qui peuvent aider à préserver les ressources naturelles et aider les populations à s'épanouir sur le plan socio-économique.

La modification des modes de consommation exigera de mettre en place une stratégie à plusieurs objectifs, axée sur la demande, la satisfaction des besoins essentiels des populations, la réduction du gaspillage, et l'utilisation rationnelle des ressources limitées dans le processus de production.

Le plan décennal d'actions dégage les orientations afin d'atteindre les grands objectifs ci-après:

a) Réduire l'agression environnementale liée aux modes non durables.

b) Promouvoir les technologies propres et les bonnes pratiques dans les différents secteurs de production.

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et s'étendant sur une superficie de 274 200 km².

Peuplé de 13,7 millions d'habitants (RGPH 2006), il est classé parmi les pays à faible revenu. En effet, en dépit des progrès macroéconomiques réalisés depuis le début de la décennie 90, l'incidence de la pauvreté a continué à s'aggraver. Selon les résultats des enquêtes INSD réalisées sur les conditions de vie des ménages, la proportion de pauvres au Burkina Faso est passée de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998, soit un accroissement de 0,8 points. En 2003, cette proportion de pauvres atteignait le taux de 46,4%, traduisant une tendance à la paupérisation des populations surtout en milieu rural. Elle connaîtra un taux relativement faible de 42,6% en 2007.

Le PIB par habitant se chiffre à 220\$US par an.

De façon globale l'économie du Burkina repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation minière. Il faut aussi noter le secteur tertiaire dont la contribution est significative. Le secteur rural représente environ 40% du PIB et occupe plus de 86% de la population.

Les ressources naturelles constituent la matière première au Burkina Faso.

La satisfaction des besoins vitaux des populations, les activités économiques, la démographie et l'urbanisation, dépendent des ressources naturelles entraînant une pression importante sur ces dernières et menaçant leur pérennité.

La pluviométrie du Burkina se caractérise par une forte variation interannuelle et mauvaise répartition spatiale. On distingue trois zones climatiques présentant les caractéristiques suivantes :

- La zone sahélienne située au dessus de la parallèle 14°N et dont la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 300 et 600 mm ;
- La zone nord-soudanienne dont la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 600 et 900 mm, se situe entre les parallèles 11°30' et 14°N ;
- La zone sud-soudanienne. Située au sud de la parallèle 11°30 N, elle est la plus arrosée avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 900 et 1200 mm.

Sur la base d'une pluviométrie moyenne de 750 mm pour l'ensemble du pays, les pluies apporteraient annuellement 205 milliards de m³ d'eau¹. Cependant, les données climatologiques présentent un glissement des isohyètes des décennies 50 à 80 et font ressortir une tendance généralisée à la baisse de la pluviométrie annuelle sur l'ensemble du territoire. Cette évolution s'est accompagnée de sécheresses accrues dans les années 80 même si des améliorations sont constatées sur la période 1985 – 1995. Cette situation a eu pour corollaire :

- La baisse des débits des rivières (notamment ceux d'étiage liés au déversement des nappes) ;

¹ Politique et stratégies en matière d'eau, MEE, 1998

- La baisse du niveau des nappes phréatiques avec comme corollaire le tarissement des sources ;
- La dégradation du couvert végétal par suite de mortalité des ligneux.

Dans le souci de permettre l'utilisation durable des ressources naturelles, le Burkina Faso a pris un certain nombre de mesures en faveur de l'environnement. Ces mesures visent à encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour soutenir le développement socio-économique du pays, et répondre aux besoins des générations futures.

On peut notifier :

- la création du Ministère de l'Environnement en 1976 ;
- l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement en 1991, relu en 1994 ;
- l'adoption de la loi portant réorganisation agraire et foncière en 1996
- l'adoption du code de l'environnement en 1997 ;
- l'adoption du code forestier en janvier 1997 ;
- l'adoption de la loi d'orientation sur la gestion de l'eau en 2001 ;
- l'adoption de la loi d'orientation relative au pastoralisme en 2002 ;
- la politique nationale en matière d'environnement en mars 2007.

Pour soutenir ces actions, un accent particulier a été mis sur l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté, car, l'information, la sensibilisation et la formation des populations s'avèrent nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Malgré les efforts consentis, l'on dénote une dégradation continue des écosystèmes et un amenuisement progressif des ressources naturelles du fait de la pression croissante exercée sur ces dernières par une population pauvre, dont les besoins vitaux en dépendent, et surtout des modes de consommation et de production. Ces modes déterminent la pérennité des ressources naturelles.

Conscient de l'impact des modes de consommation et de production sur les ressources naturelles, le Burkina Faso s'est engagé dans l'initiative sur les Modes de Consommation et de Production Durables lancé par le PNUE.

Conformément aux recommandations du PNUE et d'autres instances comme le CMAE, le Burkina Faso s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Décennal d'Action pour la Promotion des Modes de Consommation et de Production Durables.

Ce plan d'action se veut être un cadre de référence, d'orientation, et d'actions concertées en faveur des MCPD.

Il devrait donc s'intégrer à la Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable (SCADD) pour une opérationnalisation plus efficace.

2. Rappel du cadre international et africain sur les MCPD

C'est lors du Sommet de Rio de Janeiro, en 1992, au chapitre 4 de l'Agenda 21 qu'a été définie la notion de " modes de consommation et de production durables ». Dix ans plus tard, au Sommet mondial du développement durable tenu en 2002 à Johannesburg, l'ensemble des pays participants ont convenu que «la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection de la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable ». De manière plus spécifique, le Chapitre III du Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable invite les Etats membres et la société civile à :

"Encourager et promouvoir l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux pour appuyer les initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, susceptibles de promouvoir le développement économique et social dans la limite des capacités de charge des écosystèmes, en gérant, et, le cas échéant, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement par le biais d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution, et du gaspillage. Tous les pays devraient agir, les pays développés montrant la voie, en tenant compte des besoins et des moyens de développement des pays en développement, grâce à la mobilisation de toutes les sources d'assistance financière et technique et au renforcement des capacités en faveur des pays en développement"

L'adoption de modes de consommation et de production durables consiste à produire une quantité suffisante de biens et de services pour tous, tout en réduisant les pressions exercées sur l'environnement et les écosystèmes. En un mot, il s'agit de rompre le lien entre le bien-être économique et social, d'une part, et la dégradation de l'environnement, d'autre part.

Ainsi, l'Agenda 21 recommandait de :

- a) Développer ou promouvoir les bases de données sur la production et la consommation et mettre au point des méthodologies pour les analyser;
- b) Evaluer les rapports entre la production et la consommation, l'environnement, l'adaptation aux innovations technologiques, la croissance économique et le développement, et les facteurs démographiques;
- c) Examiner l'impact des changements en cours dans la structure des économies industrielles modernes qui abandonnent la notion de croissance à forte intensité d'apports matériels;
- d) Etudier comment les pays peuvent développer leur économie et prospérer tout en réduisant la consommation d'énergie et de matériaux et la production de matières nocives; soutenables à long terme à l'échelle mondiale.

La rencontre des experts internationaux tenue à Marrakech en 2003, a consacré le lancement d'un processus sur le développement des MCPD dénommé "processus de Marrakech". .

Ce processus marque le démarrage de l'élaboration de Plan Cadre Décennal sur les CPD au niveau national dans différents pays.

Suite au lancement du processus de Marrakech, différentes rencontres se sont tenues à plusieurs niveaux selon la chronologie suivante :

Au niveau international :

- 2005 : Rencontre de Costa Rica
- 2007 : Rencontre de Stockholm
- 2009 : Rencontre de Chine

Au niveau régional, on peut noter les rencontres en Amérique Latine, Asie, Europe et en Afrique.

Au niveau africain, différentes concertations ont permis d'initier le Plan décennal africain des programmes de consommation et de production durables dont :

- la première rencontre des experts africains les 19 et 20 mai 2004 à Casablanca au Maroc qui a déterminé les grandes priorités qui pourraient faire l'objet d'actions dans les domaines thématiques suivants : énergie, eau, développement urbain et développement industriel.
- la deuxième rencontre des experts africains les 17 et 18 février 2005 à Nairobi au Kenya s'est penchée sur chaque domaine thématique et a dégagé les priorités le concernant.
- la rencontre de la section technique de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) les 19 et 20 février 2005 à Nairobi au Kenya.
- la session spéciale de la CMAE sur le Plan d'Action pour l'Environnement du NEPAD, 15 au 16 mars 2005 à Dakar au Sénégal. Cette rencontre lance un appel pour la promotion des CPD à travers sa déclaration dite déclaration de Dakar.

Outre ces rencontres, des tables rondes se sont tenues autour de la problématique des MCPD. Les résultats de ces tables rondes sont entre autres l'identification des activités prioritaires qu'il est nécessaire d'entreprendre au niveau régional dans le cadre du plan décennal africain, dont : soutenir la conception de programmes locaux et nationaux de consommation et de production durables dans plusieurs villes et pays pilotes de la région, et créer un mécanisme d'écolabels africain pour améliorer l'image des produits africains et leur accès aux marchés.

Toutes ces actions ont été résumées dans le programme-cadre décennal africain qui a été lancé en mai 2006 avec le soutien institutionnel de l'Union Africaine et de la CMAE.

Au regard de ce qui précède le Burkina Faso s'est engagé résolument dans le processus d'élaboration de son plan d'action décennal, en témoigne la présente étude en cours.

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Il est entendu depuis le sommet de Rio en 1992 que la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable. Nos modes de consommation et de production sont basés sur une utilisation excessives, irrationnelle et de fois incontrôlée des ressources naturelles contribuant à leur épuisement, à la dégradation des terres, de l'air, et à la pollution des eaux.

Ces modes non viables ont été qualifiés de Modes de Consommation et Production non Durables, s'opposant à la Consommation et à la Production Durables qui s'inscrivent dans la philosophie du Développement Durable : satisfaire les besoins sociaux, susciter une croissance économique, et préserver l'environnement.

Ainsi, la CPD se définit comme : «La production et l'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en danger les besoins des générations futures » (*Ministre norvégien de l'Environnement, Symposium d'Oslo, 1994*).

La production durable

La production est l'activité économique qui apporte de la valeur ajoutée par création et fourniture de biens et de service, ce qui signifie que la production est création de produits ou de services et en même temps création de valeurs.

C'est aussi l'ensemble des opérations de fabrication et de conditionnement d'un produit.

Au vu des impacts des activités économiques sur l'environnement, il reste nécessaire de promouvoir la production durable, ce qui inclut l'application des innovations technologiques pour concevoir et améliorer des produits et/ou des procédés de production, tels que par la promotion de l'écologie industrielle et l'approche du cycle de vie. Les pratiques de production durable nécessitent d'être généralisées dans tous les secteurs, y compris dans celui des services. Des modes de production propre, la prévention de la pollution, l'éco-efficacité et la productivité écologique constituent tous des approches préventives de protection de l'environnement.

La consommation durable

La consommation se définit comme l'utilisation des produits et services, des ressources naturelles, (eaux, sols, énergétiques, etc.).

L'objectif de la consommation durable prend en compte le cycle de vie complet du produit en améliorant l'efficacité d'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables. En d'autres termes, cela revient à adopter un mode de consommation différent qui permet de réduire l'intensité matérielle et l'intensité énergétique par unité d'utilité fonctionnelle. Les gouvernements, l'industrie et les ménages sont tous des consommateurs. Le recyclage, la réduction des déchets et les mesures pour améliorer l'efficacité énergétique sont destinés à soutenir la consommation durable (Op cit. PNUE).

Le lien entre consommation et production

La consommation durable est étroitement liée à la production durable, du fait de l'utilisation des ressources naturelles dans le cycle de vie du produit aussi bien au niveau des phases de production et d'élimination que pendant la consommation effective du bien ou service. Ces phases supposent également un processus itératif au cours duquel les fabricants influencent la consommation en proposant aux consommateurs de nouveaux modèles et par le marketing, tout comme ces derniers influencent à leur tour les fabricants par leurs comportements d'achat.

**Première partie : NIVEAU D'INTEGRATION DES MCPD DANS LES LOIS,
POLITIQUES, STRATEGIES, PROJETS ET PRGRAMMES**

L'adoption des MCPD dans les secteurs socio-économiques de notre pays, passe d'une part par une réelle appropriation du concept par nos institutions et d'autre part leur intégration dans les textes législatifs, réglementaires, stratégies et programmes existants.

En effet, un des principes fondamentaux du programme de CPD est de s'appuyer sur les mécanismes et stratégies existants et de les intégrer. L'intégration du programme aux mécanismes existants sert de levier aux ressources existantes et permet de garantir que le programme de CPD recevra l'approbation officielle du Gouvernement.

I. Les niveaux d'intégration institutionnelle, législative et réglementaire des MCPD

1. Cadre institutionnel

Des institutions ont été créées pour développer et accompagner la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable. Il faut noter :

a. Le Département Développement Durable du PM

Ses attributions sont :

- le suivi de l'évolution de la situation agro-sylvo pastorale ;
- le suivi des questions liées à la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du réchauffement de la terre ;
- l'étude de tous les dossiers relatifs à l'agriculture, à l'élevage, à l'hydraulique, à la gestion des ressources naturelles et à la problématique du foncier rural.

b. Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Le Ministère de l'environnement et du cadre de vie assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'assainissement du cadre de vie.

A ce titre, il est chargé :

En matière d'environnement

- de la protection de l'environnement et du suivi des conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le pays ;
- de l'élaboration et du suivi des programmes d'éducation environnementale ;
- de la coordination des activités en matière de lutte contre la désertification et les autres causes de dégradation de l'environnement.

En matière de forêts et de faune

- de la constitution, du classement, de la conservation, de l'aménagement et de la gestion du patrimoine forestier national ;
- de la constitution, du classement, de la conservation et de la gestion des réserves des parcs nationaux, des réserves de faune et des réserves analogues en relation avec le Ministère en charge du tourisme ;
- de la valorisation du potentiel faunique ;

- de la réglementation en matière de ressource forestière, faunique, halieutique et du contrôle de son application ;
- de la protection des eaux en relation avec les ministres compétents et les collectivités locales.

En matière d'amélioration du cadre de vie

- de l'initiation, de la coordination, de la réglementation et du suivi des actions liées à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'urbain ;
- de l'élaboration d'une politique nationale en matière d'aménagement des espaces verts et d'embellissement ;
- de l'élaboration des textes réglementaires en matière de lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- de l'appui des collectivités locales en matière de salubrité publique ;
- de l'élaboration et du contrôle des normes ;
- du recyclage et du traitement des déchets solides.

c. La Commission du Développement Economique et de l'Environnement (CODE) de l'Assemblée Nationale

Elle est chargée des questions concernant l'industrie, l'artisanat, les mines, l'énergie, le commerce, l'environnement, la chasse, la forêt, la pêche, l'hydraulique, l'agriculture, l'élevage, le tourisme, les travaux publics, l'urbanisme, l'habitat, les communications, le transport.

d. Les cellules environnementales

A ces départements, il faut associer les cellules environnementales qui ont été mises en place par le MECV au sein d'un certain nombre de ministères dont : le MCE, le MHU, le MID.

Les cellules environnementales sont chargées :

- d'assurer le plaidoyer pour l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets du département ministériel concerné ;
- de participer à la vulgarisation des outils juridiques et techniques de l'évaluation environnementale ;
- de participer avec le ministère en charge de l'environnement et les agences d'exécution des projets, au suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale;
- d'apporter un appui-conseil au ministère dans les domaines de l'environnement où elles ont acquis des compétences les concernant ;
- de participer à l'éducation environnementale et à toute activité relevant du domaine de l'environnement.

Il est aussi prévu la mise en place de cellules environnementales dans les régions et dans les entreprises privées.

Aussi, le Burkina Faso s'est engagé dans la résolution des questions environnementales nouvelles par la création de certaines structures. Ainsi, il est mis en place une coordination de l'Initiative-Pauvreté-Environnement, un Comité Technique de Suivi des MCPD, rattachés au SP/CONEDD.

e. Les conventions

Notre pays a ratifié plusieurs conventions en matière de protection de l'environnement. Il s'agit entre autres :

- La convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause des produits chimiques faisant l'objet d'un commerce international;
- La convention de Stockholm sur les Polluants organiques Persistants (POPs);
- La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination;
- La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer les déchets dangereux en Afrique;
- La convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;
- La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- La convention sur la diversité biologique;
- La convention RAMSAR sur les zones humides;
- La convention CITES sur les espèces en voie de disparition;
- Etc.

La mise en œuvre effective de ces conventions contribue à la promotion des MCPD dans notre pays.

f. Les institutions internationales et régionales

Le Burkina Faso est membre de plusieurs institutions qui intègrent la préservation de l'environnement dans leur mission. On peut noter la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'UICN, etc.

Des institutions comme le PNUD, le PNUE, l'Union Européenne, etc. interviennent en tant que partenaires au développement. Elles soutiennent les politiques environnementales et font de la protection de l'environnement une exigence dans les projets et programmes.

Des programmes comme le NEPAD sont d'un appui pour la promotion des MCPD.

2. Le cadre législatif et réglementaire

Le Burkina Faso a adopté un ensemble de textes législatifs et réglementaires dans le cadre de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. Parmi ces textes, certains par leur essence prennent en compte le concept des MCPD.

a. La constitution (Loi N°002/97/ADP du 27 janvier 1997)

A l'alinéa 9 de son préambule, il est fait mention de la nécessité absolue de préserver l'environnement. Elle pose donc la base de construction des politiques environnementales, des lois et règlements, des mécanismes pour préserver notre environnement.

b. La loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement

L'article 11 en disposant qu'il est institué au Burkina Faso un contrôle de la qualité de l'environnement, des produits et des denrées vise à assurer une bonne qualité sanitaire et écologique de ces éléments. Cette disposition implique des modes de consommation et de production propres pouvant préserver l'environnement.

L'article 58 dispose que l'assainissement du cadre de vie est d'intérêt général, et un document de politique et stratégie nationale en matière d'assainissement a été adopté en juillet 2007.

Le code de l'Environnement se penche sur certains aspects particuliers en matière de consommation, de production et de leurs impacts sur l'environnement :

- les évaluations environnementales : conformément à l'article 17, les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement. L'avis est établi sur la base d'une Étude d'Impact sur l'Environnement (E.I.E) ou d'une Notice d'impact sur l'Environnement (N.I.E)
- Les déchets et matières dangereuses : les sections 2 à 5 du chapitre 2 constituent un ensemble de réglementations sur les déchets et matières dangereuses.

Ces textes traduisent la volonté de maîtriser toutes les consommations et productions (services, installations, produits, sous-produits, process de fabrication), d'en assurer la qualité intrinsèque et écologique.

Des mécanismes pour y arriver, il est institué entre autres à l'article 15 l'Education Environnementale dans tous les plans, programmes et projets de développement ainsi que dans les ordres d'enseignement pour faciliter la *prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays*.

Différents décrets viennent en appui du code de l'environnement. Il s'agit du :

- Décret N°2001-342/PRES/PM/MEE portant champ d'application, contenu et procédures de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement
- Décret N° 98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso. Il a pour objet la réglementation des conditions de création, d'aménagement et de gestion des sites d'aménagement paysager au Burkina Faso.

La stratégie des aménagements paysagers vise l'amélioration du cadre de vie des populations par :

- ✓ des opérations tendant à reverdir les centres urbains et ruraux ;
- ✓ la lutte contre les pollutions et nuisances, notamment les poussières ;
- ✓ la création de microclimats ;

- ✓ la lutte contre la désertification et l'érosion des sols ;
- ✓ la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

De même, elle contribue dans le cadre d'une exploitation durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux, alimentaires et de pharmacopée.

- Décret n°98-323/PRES/PM/MATS/MIHU/MS/MTT portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains. Il a pour objet de déterminer les conditions de collecte, de stockage, de transport, de traitement et d'élimination des déchets urbains.
- Décret N°2001-185/PRES/PM/MEE portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol.

En limitant les rejets dans les ressources naturelles, ce décret veut assurer la durabilité de ces ressources.

- Décret N°98-322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEM/MS/MATS/METSS/MEF portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes. Il détermine les conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes visés à l'article 26 de la loi n°8 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso.

En rappel les établissements dangereux, insalubres et incommodes sont ceux présentant des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé et la sécurité publique, soit pour l'agriculture, le cadre de vie, la conservation des sites, espaces, monuments et la diversité biologique.

c. La loi N°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Elle définit le cadre de gestion de l'eau.

Il découle de cette loi que l'eau est une ressource précieuse et que sa gestion durable constitue un impératif national (confère article 1).

Les régimes de déclarations et d'autorisation ont été établis par cette loi notamment pour les aménagements hydrauliques et, d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités, entraînant, selon le cas :

- des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restituées ou non ;
- une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ;
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Ces mesures réglementaires s'inscrivent dans le souci de l'utilisation écologiquement rationnelle de la ressource eau et des écosystèmes, et pourrait sous-entendre l'utilisation durable.

d. La loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier

Le Code définit les conditions favorables au développement performant des sous-secteurs des forêts, de la faune et des pêches tout en assurant la promotion des principes de gestion participative et durable des ressources concernées.

e. Loi N°034-2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme

Elle définit les espaces de terroir réservés à la pâture, l'accès à ces espaces, et autorise les communautés de base et les organisations d'éleveurs, à prévoir des mesures locales d'accès aux ressources naturelles en vue d'une gestion durable de ces ressources.

Les conditions dans lesquelles les communautés de base assurent la gestion locale des ressources pastorales de leur terroir et prévoient les mesures locales d'accès sont précisées par voie d'arrêté conjoint des ministres chargés de l'élevage, de l'eau, des forêts, de l'agriculture, de l'administration du territoire et des finances.

Elle protège les ressources en eau ainsi que les points d'abreuvement des animaux.

f. Loi. N°04/96/ADP du 08 novembre 1996 et son modificatif N°006/98/AN du 26 mars 1998, instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso

La loi sur les pesticides soumet les opérations relatives à la fabrication, à l'exportation et à la commercialisation à un régime d'autorisation préalable consistant en une homologation des pesticides. Elle interdit la vente, la mise en vente ou la distribution à titre gratuit des pesticides sans autorisation préalable du ministère compétent.

g. Loi N° 26-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso.

Cette loi institue un contrôle sur l'importation, l'exportation, la fabrication locale et la commercialisation des engrais au Burkina Faso.

Ces textes contribuent au contrôle de l'utilisation et des opérations liées à l'utilisation de ces produits au Burkina Faso.

En somme, le cadre institutionnel présente un ensemble de mécanismes favorables à la promotion des MCPD, cependant les textes législatifs et réglementaires n'intègrent pas de façon spécifique ces MCPD. D'où la nécessité de prendre en compte les MPCD dans l'élaboration et /ou la mise en œuvre effective des textes.

II. Les niveaux d'intégration des MCPD dans les politiques et stratégies

1. La politique Nationale de Bonne Gouvernance

La PNBG constitue un cadre général de référence, d'intégration et de synthèse en matière de bonne gouvernance, énonce des principes, affirme des options et indique des objectifs. Elle concerne tous les plans d'actions sectoriels, projets, programmes, stratégies ou activités dont la réalisation concourt à l'atteinte des objectifs de bonne gouvernance.

Dans son huitième objectif, cette politique vise à "préserver et gérer l'environnement et les ressources naturelles en vue d'un développement durable."

2. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Processus entamé en 2000 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le premier document a été adopté dès la même année. Ce cadre va connaître trois révisions en 2003, 2006 et la troisième en cours et qui devrait aboutir à un document de Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD) dont la note conceptuelle existe déjà.

Le CSLP dans sa conception originelle, n'intégrait pas les questions de CPD.

Les 4 objectifs du CSLP, orientés sur l'économie, le social et la gouvernance, ne prenaient pas en compte l'environnement.

La note conceptuelle sur la revue du CSLP note que "*...les modèles non durables de consommation et de production ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement...*

Aussi, "on note une faible prise en compte de la dimension aménagement du territoire dont la mission entre autres, est de questionner sur l'adéquation entre l'action de l'homme et son milieu, les rapports entre l'économie, la société et l'environnement. En effet, la problématique de l'aménagement du territoire, du développement territorial est quasiment absente du CSLP. Nul part il n'est abordé le thème de la cohérence territoriale des actions."

Ces commentaires reflètent les limites du CSLP en matière de gestion durable des ressources.

3. L'étude nationale prospective "Burkina 2025"

Parmi ses objectifs, deux retiennent notre attention :

- dégager la stratégie de développement à long terme souhaitée, ainsi que les stratégies intermédiaires à mettre en oeuvre pour rendre ces évolutions possibles ;
- élaborer un cadre d'intervention à long terme de tous les acteurs du développement.

Ceux-ci sont centrés sur le développement durable.

En matière d'environnement, elle souligne dans "les défis du développement" que les principaux défis à relever pour atténuer les contraintes qui pèsent sur l'environnement sont :

- la promotion de l'éducation environnementale en vue d'inculquer à la population des comportements environnementaux responsables ;
- la restauration et la protection de la fertilité des sols, la protection et la reconstitution des peuplements ligneux ;

- une plus grande synergie entre les différents acteurs sur le terrain ;
- la réduction de la consommation des ressources ligneuses à des fins énergétiques ;
- la valorisation de l'énergie solaire ;
- la viabilité environnementale des activités sectorielles.

Ces assertions soutiennent l'esprit de consommation et de production durables. Cela reste donc un défi pour le Burkina Faso. Toutefois, l'étude prospective n'est pas un document de politique en la matière et ne développe pas suffisamment la question.

4. La Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable : note conceptuelle

Elle vient en lieu et place du CSLP et devrait permettre une évolution des politiques en matière de développement durable.

Concernant la composante environnement, la note conceptuelle de la SCADD affirme : "*En matière de protection de l'environnement, le défi reste la préservation du capital productif à travers une amélioration significative des pratiques des producteurs ruraux, la mise en place des mécanismes de gouvernance locale des ressources naturelles permettant de créer des conditions favorables à la mise en place des modes d'exploitation durable et la restauration de certains espaces dégradés, la sécurisation de l'accès des populations rurales aux ressources foncières, la prévention des conflits et la lutte contre toute forme de pollution.*"

Cette assertion est une ouverture pour les MCPD. Le processus d'élaboration de la SCADD a dorénavant et déjà pris en compte la question environnementale. Toutefois, elle pourrait être plus explicite sur les MCPD.

5. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Document de référence pour l'aménagement du territoire nationale, le SNAT relève que "le risque primordial par rapport à sa carte est d'ordre écologique. L'érosion et l'appauvrissement des sols, la dégradation du couvert végétal, entraînent une véritable usure du territoire. La base du pays, son capital fondamental et les sols, se détruisent à un rythme qui dépasse 1% par an. Ce n'est pas seulement du *développement insoutenable*, c'est de la *croissance prédatrice*. Et c'est ce processus là qu'il faut absolument arrêter, sous peine de disparition." (Page 231).

Cette affirmation paraît comme une prise de conscience et un plaidoyer en faveur de l'utilisation durable des terres.

6. La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015

Adoptée en 2003, la SDR tire sa substance du CSLP et se veut un cadre de vision harmonisée et de référence du développement rural axé sur : le renforcement de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations rurales pauvres et singulièrement des couches vulnérables (les femmes et les jeunes), *la gestion efficiente des ressources naturelles, la responsabilisation effective des populations pour la prise en main de leur destinée en matière de développement.*

L'objectif visé à travers la mise en œuvre de cette stratégie *est d'assurer une croissance soutenue* du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

7. La Stratégie Opérationnelle de Croissance Durable pour les secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage

Son Plan Stratégique Opérationnel comporte cinq programmes opérationnels : fertilité des sols, sécurité alimentaire, modernisation de l'agriculture, soutien aux producteurs et à leurs organisations, appui institutionnel.

Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) s'intègre dans cette stratégie avec trois principales composantes :

- la promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires
- le développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage
- le suivi-évaluation du plan.

8. La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE)

Adoptée par le Gouvernement en janvier 2007, la politique nationale en matière d'environnement vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Les orientations qui y sont définies sont les suivantes :

- gérer rationnellement les ressources naturelles et mieux contribuer au développement économique ;
- rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté ;
- assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

Sur le plan opérationnel, les axes d'intervention sont :

- créer un dispositif institutionnel, législatif et réglementaire favorable à la protection et à la gestion participative des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie, à travers l'adoption de lois et règlements pertinents à la gestion durable des ressources naturelles et du cadre de vie ;
- assurer une gouvernance partagée environnementale et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie à travers le processus de décentralisation amorcé, responsabilisant les régions et les communes dans la gestion équilibrée de leurs ressources et de leur cadre de vie ;
- renforcer les capacités des structures et les compétences des acteurs, afin d'assurer une prise en compte des préoccupations environnementales par les différents acteurs ;
- promouvoir l'information, l'éducation environnementale et l'éco-citoyenneté, afin de favoriser l'émergence d'une éthique environnementale ;

- respecter et mettre en œuvre les accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement ;
- promouvoir l'accès et l'adoption des technologies propres et les transferts de technologies.

9. La politique nationale de l'eau

La politique nationale de l'eau adoptée en 1998 a pour objectif global de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin qu'elle ne soit pas un facteur limitant du développement socio- économique.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en 2003 un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Ce plan constitue une réforme institutionnelle du secteur eau qui découle de l'adoption de la politique nationale de l'eau en 1998 et de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001. Il vise à *créer un environnement favorable à la gestion intégrée des ressources en eau.*

10. La Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP)

La Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP) approuvée par le Gouvernement en mars 2003, vise quatre objectifs globaux qui sont :

- assurer les conditions indispensables à la survie ;
- prévenir les maladies et les intoxications ;
- maintenir un climat favorable à la productivité des activités humaines ;
- garantir le confort et la joie de vivre.

Ces objectifs globaux sont sous-tendus par trois objectifs spécifiques :

- mettre en cohérence les efforts de tous pour faire évoluer positivement les comportements en hygiène publique ;
- identifier et/ou accélérer les projets et programmes prioritaires à soumettre aux bailleurs de fonds et capitaliser les nouveaux savoir-faire à apprendre et à ajuster sur le terrain ;
- engager des mesures institutionnelles, législatives et réglementaires fortes pour impliquer tous les acteurs de l'hygiène publique.

Il est prévu que la planification des programmes d'hygiène publique devra se faire dans le cadre de la planification sanitaire nationale. La coordination interministérielle devient alors une nécessité dans la promotion, la surveillance et le contrôle en matière d'hygiène publique.

11. La Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PNSA)

Il importe de mentionner également que le Burkina Faso dispose depuis 1997, d'une stratégie du sous-secteur assainissement qui comprend trois (03) composantes :

- l'assainissement des eaux usées et excréta dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère chargé de l'eau et les collectivités territoriales ;
- la gestion des déchets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales ;
- le drainage des eaux pluviales dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère chargé des travaux publics.

Les objectifs visés à travers le document de stratégie sont la promotion de l'assainissement en vue de la sauvegarde des milieux naturels et humains, la prévention de la détérioration des milieux et la protection des espèces vivantes et des biens.

Cette stratégie est en cours de révision en vue de mieux l'adapter aux évolutions contextuelles et institutionnelles.

N.B. : il faut aussi noter la Politique nationale Qualité en cours d'élaboration

Elle contribuera probablement à l'amélioration de la qualité des produits et services, ce qui soutiendra la CPD.

Le Burkina Faso a adopté ainsi plusieurs documents de politique et de stratégies qui donnent de grandes orientations en matière de développement socio-économique du pays. Mais la promotion des MCPD ne peut être une réalité qu'à travers une réelle intégration du concept dans les différentes politiques et stratégies de développement ci-dessus développés.

III. Les niveaux d'intégration des MCPD dans les projets, programmes

Certains projets et programmes s'exécutent sans aucune évaluation environnementale. Toutefois, nous notons une prise en compte progressive de la notion de développement durable dans plusieurs grands projets et programmes en exécution dans le pays ou déjà exécutés. On peut retenir entre autres :

- le projet GEF-051242 portant sur le Partenariat pour l'amélioration de la gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN) ;
- le projet GEPRENAF portant sur la Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune ;
- le projet Nazinga sur l'intégration de la diversité biologique dans la gestion de la faune;
- le PROGEREF
- le Programme National de Gestion des Ressources Forestières (PRONAGREF) ;
- le Programme de Lutte contre l'Enablement dans le Bassin du fleuve Niger (PLCE) ;
- le Projet de Partenariats pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN) ;
- le Programme d'Appui aux Filières Agro-sylvo-Pastorales (PAFASP)
- le Programme de Développement Intégré de Samendeni (PDIS)

- le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO).

Ces programmes constituent en même temps des instruments de promotion des MCPD.

IV. Recommandations pour le renforcement et la promotion des MCPD dans les politiques, stratégies et programmes

D'une manière générale, si les politiques, stratégies et programmes prennent en partie en compte les MCPD, il demeure des insuffisances. On note :

- Un faible niveau d'instruction et une méconnaissance des avantages des modes de consommation et de production durables ;
- Des insuffisances au niveau législatif et réglementaire : application des textes de loi;
- Des faiblesses dans le cadre de certaines politiques : faible reconnaissance de la consommation et de la production durables ;
- Données insuffisantes au sujet de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la pollution ;
- Faible contrôle des activités économiques qui contribuent à l'épuisement des ressources et dégradent l'environnement.

Ainsi, les recommandations suivantes sont formulées pour renforcer la prise en compte des MCPD.

L'intégration des MCPD dans les politiques, stratégies, projets et programmes pourrait se faire à travers l'éducation environnementale, le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place des cellules environnementales régionales et au niveau des industries, ainsi que dans les ministères restants, la systématisation des évaluations environnementales dans les projets et programmes. Par ailleurs la prise en compte des recommandations issues de la Revue par les Pairs de la stratégie de développement durable, tenue à Ouagadougou contribue à une meilleure promotion des MCPD. Il s'agit de :

- suivi des plans de mise en œuvre des engagements internationaux liés au développement durable notamment : stratégies de conservation de la biodiversité, mécanisme de développement propre, plan d'adaptation aux changements climatiques, désertification, lutte contre les polluants organiques persistants, normes de l'OIT, conventions sur les droits humains, etc., doivent être opérationnels.
- l'encouragement des programmes nouveaux basés sur une approche intégrée, comme par exemple : santé et environnement, économie et environnement.
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de la recherche en environnement et développement durable, incluant la valorisation des résultats et le transfert des connaissances vers la société et les décideurs.
- l'accélération de la croissance en s'appuyant sur des modes de consommation et production durables ; l'accès des pauvres aux services sociaux de base devrait prendre en compte les services rendus par les écosystèmes, et un nouvel axe sur la gestion durable des ressources naturelles et la prévention des catastrophes naturelles devrait être adopté.
- La mise en place de stratégies sectorielles bâties sur une vision partagée par les ministères techniques avec les branches professionnelles et la contribution du CONEDD, pour maîtriser

les impacts environnementaux et sociaux et intégrer la lutte contre la pauvreté, la gestion des ressources naturelles à long terme, le développement de l'entrepreneuriat et des marchés.

- L'élaboration de documents de vulgarisation pour les consommateurs.

Ces suggestions constituent des points forts pour une réelle intégration des MCPD dans la SCADD.

**Deuxième partie : ETAT DES LIEUX SUR LES MODES DE
CONSOMMATION ET DE PRODUCTION AU BURKINA FASO**

Les différents secteurs de production identifiés sont : le secteur rural (activités liées à l'exploitation des ressources naturelles), le secteur secondaire (activités de transformation des matières premières), le secteur tertiaire ou secteur de services.

Le secteur primaire

Premier secteur de production au Burkina Faso, le secteur rural occupe 86% de la population, et contribue à 40% au PIB dont 25% pour l'agriculture, 12% pour l'élevage et 3% pour la foresterie et la pêche. Ce secteur fait un usage important des ressources naturelles et exerce ainsi une forte pression écologique sur ces ressources. 85,60% des agriculteurs résident en milieu rural et 14,40% en milieu urbain avec un total de 1.444.795 (DGPER, 2006).

I. L'agriculture

1. Les tendances du secteur

Le développement de l'agriculture au Burkina est orienté vers une satisfaction des besoins alimentaires de la population. Cela se fera à travers notamment :

- une diversification des productions végétales ;
- une utilisation accrue des semences améliorées ;
- et la mécanisation du secteur agricole ;
- une augmentation de la productivité des terres par l'utilisation de la fumure organique.

Pour atteindre ces objectifs, le pays a entrepris depuis quelques années quelques actions parmi lesquels on peut citer : le développement des cultures pluviales et de contre saison à travers la promotion de la petite irrigation villageoise ainsi que l'aménagement et la valorisation des bas-fonds.

Cependant, on note la persistance de certaines pratiques dont la finalité est l'augmentation de la production. Il s'agit de l'extension des superficies cultivées et de l'utilisation accrue des engrais chimiques et pesticides. Quoique importante pour une croissance économique, ces pratiques n'intègrent pas toujours l'esprit de durabilité.

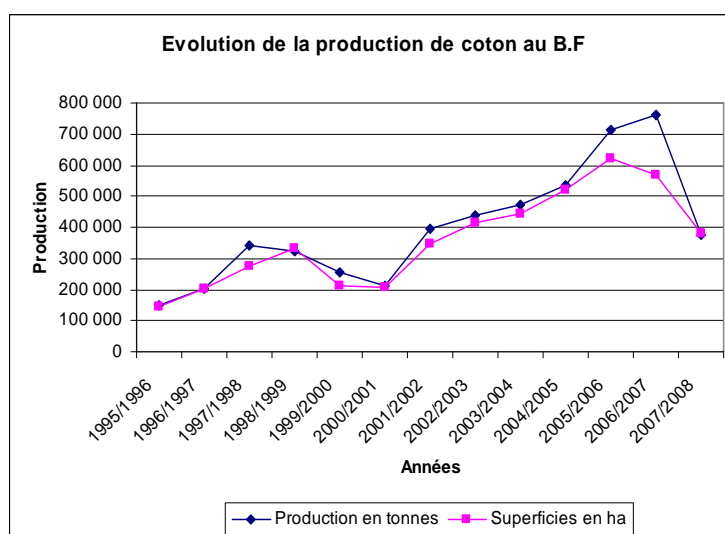
Le coton

Principale culture de rente, le coton est le second produit exporté du Burkina après l'or. De 1996 à 2005, les superficies emblavées pour le coton ont augmenté de 210% soit une moyenne annuelle d'environ 21%, en témoigne la figure ci-contre.

Le coton transgénique a été introduit en 2009 mais juste pour la production des semences. Sa culture devrait augmenter et couvrir 80% des superficies.

Excepté le Sahel et le Centre qui en produit très peu, la quasi-totalité des régions du Burkina produit du coton à des proportions différentes.

Figure N°1 : Evolution de la production du coton au B.F



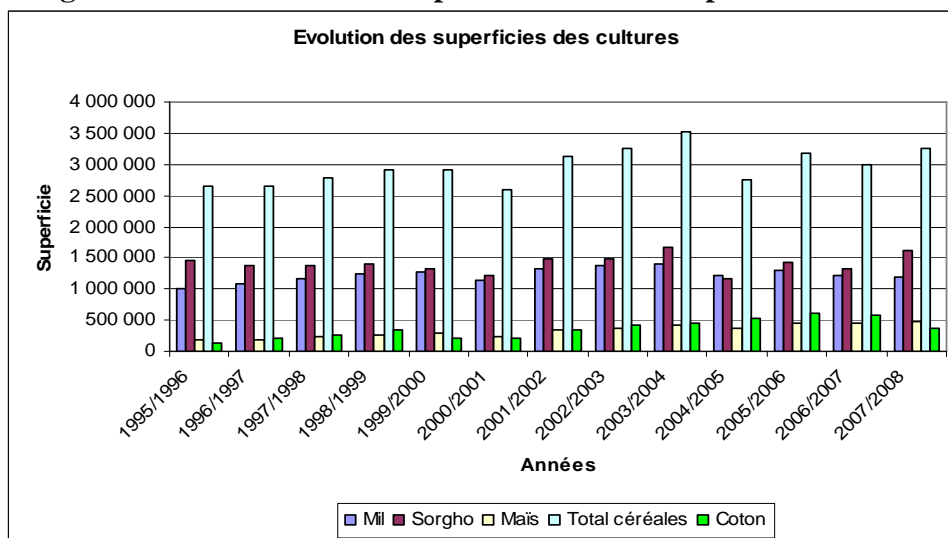
Source : figure réalisée à partir des données DGPER.

Les cultures céréalières

La culture des céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) se fait de manière extensive et occupe 88% des superficies emblavées.

Celles-ci connaissent une légère évolution de 1996 à 2008.

Figure N°2 : Evolution des superficies emblavées pour les cultures.



Source : Figure réalisée à partir des données DGPER.

L'utilisation des fertilisants et produits phytosanitaires dans le secteur agricole

Les principaux fertilisants utilisés sont entre autres :

- les engrais chimiques : l'urée, les NPK, Burkina Phosphate,
- les fertilisants naturels : fumure ou compost, bouse d'animaux
- les produits phytosanitaires : pesticides

Les doses² moyennes d'engrais minéraux à l'hectare de 1993 à 2007 sont de 73 Kg/ha pour les céréales, 143 Kg/ha pour les cultures de rente et 67 Kg/ha pour les autres cultures. Ces données témoignent d'une grande consommation d'engrais par les cultures de rente, essentiellement le coton.

Les cultures de rente s'avèrent être les plus grands consommateurs d'engrais chimiques.

La quantité des engrais augmente d'année en année. Selon les données DGPER, de 1995 à 2005, la consommation d'urée passe de 13 044 867 Kg à 39 831 795 Kg soit une augmentation de 205%, les NPK de 30 233 663 Kg à 114 080 800 Kg soit 277%, et Burkina-phosphate de 112 447 Kg à 18 648 776 Kg, soit 165%.

L'utilisation de la fumure organique reste encore marginale. La part de superficie recouverte de fumure organique en pourcentage de la superficie totale sur une moyenne de dix ans (1995 à 2004) pour différentes espèces est : mil (31%), maïs (43%), riz (4%), sorgho (30%), coton (19%), arachide (5%).

Risques et impacts des engrais et pesticides sur l'écosystème

L'utilisation des engrais chimiques et pesticides par les agriculteurs, les stocks des produits obsolètes, les emballages des produits chimiques, constituent des sources de pollution des

² Valeur moyenne déterminée sur la base des données DGPER de 1993 à 2007.

ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines), d'eutrophisation des plans d'eau, d'intoxication des espèces aquatiques, d'animaux et des personnes.

2. Les pratiques non durables et leurs impacts sur les ressources

Le souci d'autosuffisance alimentaire et de croissance économique conduit à des pratiques non durables avec une forte pression sur les ressources naturelles. Il s'agit de :

- la pratique de l'agriculture extensive entraînant l'occupation anarchique des terres et des écosystèmes
- l'utilisation accrue des engrais chimiques et des pesticides ;
- la mauvaise gestion de l'eau (consommation accrue et gaspillage de l'eau) ;
- l'occupation des zones humides, et des forêts classées.

L'agriculture de rente et les cultures de contre saison sont les principaux responsables de la pression écologique.

Si la culture du coton répond à un besoin économique et social, il reste que la dimension environnementale est occultée dans la promotion de cette culture. Elle affecte ainsi l'environnement de par certaines pratiques :

- La production extensive du coton et l'utilisation massive des engrais (NPK, urée) et pesticides (Rocky 350EC et Phaser) produisant un métabolite d'endosulfant dont le taux de Dégradation est de 5 à 8 mois dans le sol) et herbicides. Ce qui cause :
 - La perte de superficie et la destruction du couvert végétal, de la biodiversité, liées à l'emblavement continue des superficies. Le front cotonnier (en fonction des isohyètes) qui était plus au centre dans les années 1970, se localise actuellement plus au sud, faisant pression sur les dernières reliques de forêts naturelles disposant d'importantes terres arables.
 - la pollution des eaux de surface et souterraines.
 - Destruction de la matière organique dans les champs cotonniers (en dessous de 0,5% de matière organique, il n'y a plus de réponse à l'engrais entraînant une baisse de la fertilité des sols. La monoculture exclue l'agroforesterie exposant les sols aux intempéries et à l'absence d'activités des microorganismes pour son ameublement et sa fertilisation.
 - Des nuisances dues aux produits phytosanitaires : intoxication humaine et animale (mortalité, stérilisation, malformations, etc.).
- l'occupation du biotope de certaines espèces animales (hippopotames, éléphants) entraînant des conflits homme – faune avec de fois l'abattage des animaux : malgré la disponibilité de terres cultivables, les populations n'hésitent pas à envahir les forêts classées pour y pratiquer des activités agricoles, causant la destruction du couvert végétal et des biotopes. Il en est de même pour les zones humides, privant certaines espèces de leur habitat naturel.
- L'occupation des berges et des lits des cours d'eau causant leur ensablement et disparition, ainsi que l'assèchement des cours d'eau.
- La consommation massive des eaux réduisant leur disponibilité à satisfaire les autres besoins surtout la fonction écologique et alimentaire.

3. Les modes de production durables

Il faut d'abord comptabiliser le savoir faire paysan qui contribue à la protection durable des terres. Quelques bonnes pratiques agricoles peuvent être relevées.

La conservation des eaux et des sols :

- les cordons pierreux, ou alignement de pierres autour ou à travers le champ suivant les courbes de niveau ;
- Diguettes en terre, ou monticules de terre en bandes servant de barrières ;
- Haie vive, qui consiste à planter des arbustes autour du champ afin de maintenir sur place les résidus des récoltes ;
- Bandes enherbées : bandes constituées d'herbacées d'un mètre de large avec environ 10m d'intervalle, installées suivant les courbes de niveau dans les champs.
- Reboisement, ou plantation d'arbres sur les pentes du terrain pour freiner le ruissellement de l'eau ;
- Agroforesterie, ou le maintien des arbres dans le champ d'exploitation.
- La mise en défens : c'est la protection d'un terroir ou d'une parcelle contre l'homme et les animaux; il s'agit d'une jachère protégée contre les formes de pression liées aux activités humaines.

Les techniques et pratiques culturales de conservation

- la rotation ou la succession des cultures sur la même surface dans le temps.
- l'association des cultures ;
- la classification des sols et l'adaptation des cultures par rapport aux sols ;
- *Zai*, qui consiste à creuser tous les 80 à 100 cm des trous de 20 à 40 cm de diamètre et de 10 à 15 cm de profondeur, dans lesquelles on met de la fumure organique, pour y déposer plus tard les graines de semence ; les trous permettent ainsi de retenir l'eau de ruissellement.
- Le sous-solage qui consiste à casser la couche superficielle d'un sol colmaté afin d'améliorer sa capacité d'infiltration à l'aide d'un sous-soleur.
- Le scarifiage consiste à gratter le sol de façon superficielle avec un instrument à dents, manuellement ou avec une traction animale ou motorisée, en vue d'ameublir les dix premiers cm du sol.
- Le labour permet de briser la croûte du sol; ce qui améliore l'infiltration et diminue le ruissellement.
- Le buttage et le billonnage : ils consistent à confectionner des buttes et des billons à la main; à la charrue ou par un tracteur. L'eau s'infiltré dans les sillons au bénéfice des plantes.
-

La fertilisation des sols

- la fertilisation des sols par fumure organique, ou épandage d'excréments d'animaux dans le champ ;
- Le paillage ou épandage d'herbe dans le champ consiste à recouvrir le sol d'une couche de 2 cm d'herbes équivalent à 3 à 6t/ha ou de branchage ou encore de résidus culturaux de façon à stimuler l'activité des termites. Il en résulte un ameublissement du sol et une augmentation de sa porosité.
- la jachère ou arrêt d'exploitation du sol pendant un certain temps afin de favoriser sa régénération.

4. Les alternatives aux pratiques non durables

Pour une agriculture durable, il faut :

De manière générale,

- encourager les pratiques durables déjà existantes ;
- développer une agriculture biologique : fixation biologique de l'azote, engrais et pesticides naturels (compost et pesticides à base de nimbe, etc.) dont l'efficacité est prouvée ;
- interdire l'utilisation des pesticides dangereux ;
- renforcer les Comités Locaux de l'Eau, les Conseils villageois de Développement, les Organisations de Producteurs dans la gestion des différentes ressources –eaux, sols, zones humides).

Pour la gestion durable de la ressource eau :

- réaliser des digues de protection ainsi que bandes enherbées entre les périmètres et les cours d'eau ;
- respecter et végétaliser la bande de servitude de 100 mètres de part et d'autre le long des berges ;
- réaliser de zones enherbées ou zones tampon qui permettent de piéger les pesticides et en moindre mesure certains polluants issus des engrais ;
- développer une agriculture biologique par l'usage des engrais et pesticides naturels ;
- promouvoir l'intensification de l'agriculture pluviale ;
- développer et renforcer les mesures de conservation de la ressource eau ;
- rendre opérationnel et dynamique la gire, les comités de gestion de l'eau (CLE, ...), la police de l'eau ;
- mettre en place un Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux pour le suivi des eaux.

Pour la gestion durable des terres

- assurer un suivi et une optimisation de la fertilisation ;
- faire une sélection des variétés les mieux adaptées ;
- maintenir une occupation équilibrée de l'espace ;
- renforcer les pratiques de conservation des sols ;
- créer des relations de compensation entre l'agriculture et l'élevage : développer une politique de valorisation des résidus d'élevage dans l'agriculture et vis versa. par exemple, la production de compost au niveau des abattoirs.....
- promouvoir les techniques ECOSAN ;
- promouvoir l'utilisation de la fumure organique ;
- renforcer les capacités des producteurs à travers la mise en œuvre du SNVACA (Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole).

Pour la protection de l'habitat naturel de la faune et de la flore

- sensibiliser les agriculteurs et différents usagers de ces ressources ;
- protéger les forêts, les berges des rivières par des zones tampons ainsi que les écosystèmes fragiles comme les terrains marécageux et les parcelles de forêts situées au sein des exploitations agricoles.

Sur les déchets agricoles

- Valoriser les déchets agricoles à travers leur compostage, leur biométhanisation ou production de combustibles solides.

5. Les atouts et opportunités de l'agriculture en matière de promotion des MCPD

Le secteur agricole comporte certains facteurs clés, favorables à la promotion des MCPD.

Sur le plan institutionnel,

- l'existence d'un département en charge de l'agriculture et bien structuré.
- L'organisation des Producteurs du secteur en groupements et associations.
- La forte implication du genre dans le secteur. Les femmes sont souvent plus sensibles aux questions existentielles.
- L'existence d'une Commission Nationale de Contrôle des Pesticides.

Sur le plan législatif et réglementaire,

La promotion des MCPD pourra s'appuyer sur certains textes importants, notamment la Loi N°04/96ADP du 08/11/96 et son modificatif. N°006/98/AN du 26/03/98, instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso et la Loi N° 26-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso.

Sur le plan politique,

Le caractère prioritaire de ce secteur dans la politique de l'Etat est un atout pour la promotion des MCPD. C'est de l'intérêt du pays que de préserver les ressources "terre" et "eau" qui lui permettent de produire continuellement.

Concernant la gestion de l'eau, le PAGIRE est un cadre favorable à renforcer et exploiter pour une gestion durable de la ressource eau.

Une politique de gestion durable des terres est aussi en cours.

Sur le plan technique,

- La modernisation du secteur : elle doit permettre de récolter plus sur moins de superficie. Toutefois, cette modernisation doit contrôler l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Le développement des cultures de contre saison qui compense l'insuffisance de la production saisonnière. Là aussi, la protection des berges s'impose.
- La Recherche Développement à travers les structures telles l'INERA.
- Concernant le volet fertilisation, le Burkina dispose d'un potentiel en matière de production de fertilisants naturels. Le fumier, les résidus de l'élevage, les ordures ménagères (biodégradables), les résidus agricoles, constituent une importante biomasse pour la production de compost, ou même directement utilisables dans les champs.
- Les périmètres hydroagricoles sont des cadres pour la promotion de l'engrais organique, de la valorisation de la biomasse, des pesticides naturels, etc.

6. Les contraintes et menaces

Quelques contraintes se présentent :

Sur le plan institutionnel,

- L'insuffisance de concertation entre les techniciens des trois ministères du secteur rural (MAHRH, MRA, MECV) constitue une contrainte à la promotion des MCPD.
- L'insuffisance de bonne gouvernance.
- L'insécurité foncière.

Sur le plan législatif et réglementaire,

- La faible application de la réglementation due à un manque de fermeté dans les prises de décision.

Sur le plan technique,

- le changement climatique et ses effets : la forte variabilité des saisons ces dernières années demande une adaptation réelle des cultures. La production subit de plus en plus les effets de ces changements climatiques, et on pourrait assister à une forte utilisation des cours d'eau pérennes pour répondre au besoin d'eau par exemple.
- L'insuffisance de professionnalisme au niveau des producteurs notamment en milieu rural.
- L'insuffisance d'encadrement des producteurs pourrait porter un coup aux actions de promotions des modes durables.
- L'analphabétisme et la persistance de la Pauvreté constituent des limitent pour l'éducation aux bonnes pratiques agricoles.

II. L'élevage

1. les tendances du secteur

L'activité d'élevage occupe une place sociale et économique majeure au Burkina Faso. Elle est pratiquée par plus de 80 % des ménages qui en tirent l'essentiel de leurs revenus. Pourvoyeur d'emplois, le sous-secteur de l'élevage contribue :

- au PIB à 12% ;
- aux exportations totales à hauteur de 26 %, ce qui fait de l'élevage le troisième poste pourvoyeur de devises après l'or et le coton ;
- à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en leur apportant des produits à haute valeur nutritive.

L'élevage est caractérisé, d'une part par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié (8 millions de bovins, 19 millions de petits ruminants, 35 millions de volailles et 2 millions de porcins selon les données du MRA) et, d'autre part, par un système d'exploitation dominant extensif mais bien adapté à la variabilité saisonnière et inter-annuelle des ressources pastorales. Cependant, des systèmes d'exploitation plus intensifs se développent autour de quelques filières porteuses. Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels extensifs et les systèmes améliorés.

Pour faire jouer au sous-secteur de l'élevage le rôle stratégique qui est le sien, le Gouvernement a élaboré un document de Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage (PNDEL) qui donne les grandes orientations de la politique de l'élevage du pays et qui sert de cadre de référence et d'actions à moyen et long termes. La vision de la PNDEL est de faire de l'élevage burkinabè « un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise une véritable industrie de transformation et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè ».

(Source : Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Élevage)

Le développement du secteur de l'élevage s'appuie sur trois principaux axes :

- Le développement de l'élevage intensif qui vise la sédentarisation des animaux, la promotion des cultures fourragères (passer de 2t de matière sèche / ha à 30 à 40t de matière sèche /ha à l'horizon 2015).
- L'intégration de la production agricole dans l'alimentation des animaux par les producteurs.
- L'exploitation maximale des résidus de l'élevage (bouses comme fumure, biodigesteurs).

L'élevage constitue un facteur d'intensification des exploitations agricoles par la traction animale et la fertilisation des sols au moyen de l'intégration agriculture-élevage. Cependant, les besoins en eau de ce secteur sont significatifs.

En effet, selon les techniciens, les consommations moyennes d'eau par bête sont ainsi :

- Bovin : 30L /jour/bête ;
- Petit ruminant : 10L /jour/bête ;
- Volaille : 400L pour 1000 poules (période sèche).

A titre d'exemple, la consommation moyenne annuelle en eau se présente ainsi qu'il suit :

- Bovins : 87 600 000 m³ ;

- Petits ruminants : 69 350 000 m³ ;
- Volaille : 5 110 000 m³ ;

Ces consommations ne sont pas négligeables et sont à prendre en compte dans le schéma national d'aménagement du territoire.

Aussi, pour des régions à forte pratique d'élevage, ces consommations peuvent avoir un impact fort sur la disponibilité de la ressource eau. Les conflits agriculteurs – éleveurs autour des points d'eau en sont d'ailleurs illustratifs.

2. Les pratiques durables

De bonnes actions sont en cours dans le secteur de l'élevage. Il s'agit de :

- la création des zones pastorales avec de cahiers des charges spécifiques;
- la mise en place de comités d'actions spécifiques (CAS) parmi lesquels le comité de gestion des infrastructures et des aménagements et le comité de lutte contre les feux de brousse, le comité départemental de gestion des ressources naturelles (CDGRN);
- le développement des cultures fourragères.

Ces pratiques sont à encourager.

3. Les pratiques non durables et leurs impacts sur l'environnement

- La pratique d'un élevage extensif avec perte de paysage et biodiversité, émission de GES.
- Le surpâturage et l'utilisation des forêts comme pâturages. En effet, les pâturages naturels occupés par les éleveurs sont abandonnés au bout de deux ans avec migration vers d'autres pâturages. Ce qui contribue à la destruction du couvert végétal, à la dégradation des terres, à la pollution et l'épuisement des ressources en eau.
- L'occupation des zones humides et points d'eau : la sédentarité du troupeau dans ces zones entraînent la destruction de l'habitat naturel, la pollution des eaux voire l'eutrophisation des eaux de surface due aux bouses déposées par le troupeau. Dans certaines régions, les eaux de forage sont fortement polluées. La marre d'Oursi dans le Nord connaît une forte pollution, et les eaux souterraines sont affectées. Il est observé également des conflits homme - bétail.
- La divagation des animaux causant la dégradation de végétation.
- L'utilisation des champs comme pâturage causant des conflits agriculteurs – éleveurs.
- Le non respect de la réglementation (loi d'orientation relative au pastoralisme).
- Le non respect des couloirs de transhumance.

4. Les alternatives aux pratiques non durables

La FAO recommande une série de mesures visant à atténuer les effets néfastes de l'élevage sur l'environnement :

- **Dégradation des terres** : Restauration des terres endommagées par la conservation des sols, meilleure gestion des systèmes de pâturage et protection des zones sensibles.
- **Émissions des gaz à effet de serre** : intensification durable de la production agricole et fourragère pour réduire les émissions de dioxyde de carbone dues à la déforestation et à la

dégradation des pâturages, amélioration de la nutrition animale et de la gestion du fumier pour réduire les émissions de méthane et d'azote.

- **Pollution de l'eau** : meilleure gestion des déchets animaux dans les unités de production industrielle, meilleure alimentation pour améliorer l'absorption des substances nutritives, meilleure gestion du fumier et meilleure utilisation des déjections transformées sur les terres agricoles, création de zones tampons autour des points d'eau.
- **Bonne gestion de la ressource eau** : développement de l'hydraulique pastoral.
- **Perte de biodiversité** : Outre la mise en oeuvre des mesures ci-dessus, amélioration de la protection des zones vierges, maintien de la connectivité entre les zones protégées, et intégration de la production animale et des producteurs dans l'aménagement du territoire.
- **Conflits éleveurs-agriculteurs** : créer des pistes de bétail, créer des zones à vocation pastorale.

Un élevage intensif dominant jumelé à la transhumance serait une alternative à moyen terme. Le Burkina devrait donc développer les cultures fourragères (*Panicum Cs* et *Panicum maximum*), les pâturages naturels. Aussi le parcours des animaux doit être bien défini mais surtout respecté.

5. Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD dans l'élevage

Sur le plan institutionnel,

L'existence d'un département en charge des ressources animales qui pourrait être le principal acteur de promotion des MCPD dans le secteur.

L'école nationale de l'élevage est aussi un acteur privilégié pour l'intégration des bonnes pratiques dans la formation des techniciens d'élevage et pourrait fortement contribuer à la formation des autres acteurs (éleveurs).

Sur le plan législatif et réglementaire,

La Loi n° 034-2002/AN portant Loi d'orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso, en réglementant en son titre II l'exploitation des ressources naturelles aux fins du pastoralisme, constitue un soutien à la promotion des pratiques durables.

Sur le plan politique,

La PNDEL et le PAPISE (en projet d'adoption) constituent des cadres de référence pour la bonne gestion des ressources naturelles dans l'élevage. En effet, ils définissent un axe stratégique portant sur la sécurisation et la gestion durable des ressources pastorales prenant en compte les préoccupations environnementales.

Sur le plan technique,

Le Burkina Faso dispose de cadres compétents en matière d'élevage et il faudrait davantage valoriser ces compétences dans le secteur pour un élevage durable.

La promotion des MCPD pourrait s'appuyer sur ces techniciens de terrain.

6. Les contraintes et menaces

Ils sont essentiellement d'ordre technique.

La sécheresse et les aléas climatiques constituent des goulots d'étranglement aux pratiques durables dans le secteur élevage. L'insuffisance et l'irrégularité des pluies avec une tendance à la baisse entraînent une insatisfaction des besoins en eau pour l'abreuvement des animaux, et augmenteraient le recours et la pression sur les points d'eau permanents.

La période de croissance de la végétation et d'exploitation en vert des pâturages herbacés est très courte, variant de 50 à 180 jours selon les zones agro-écologiques. Les éleveurs n'hésitent pas dès lors à user des ressources forestières pour l'alimentation des animaux.

La surcharge pastorale comporte des risques de dégradation du sol et de la végétation, base de la production des ruminants domestiques.

L'insuffisance d'information, l'analphabétisme, la pauvreté de certains éleveurs, pourraient nuire aux efforts entrepris pour la gestion durable des ressources.

L'analphabétisme élevé des acteurs, l'insuffisance de l'organisation, de la professionnalisation et de la spécialisation des acteurs, contribuent à limiter leurs performances.

III. La foresterie

1. Les tendances du secteur

Troisième composante du secteur rural, les formations forestières (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) occupent 14% du territoire national soit 13.300.000 ha (source : Stratégie Nationale de Surveillance et de Contrôle des Ressources Naturelles au Burkina Faso) et participe avec la pêche, à 3% du PIB. Les formations forestières s'étendent sur des espaces classés et des espaces non classés.

La flore forestière ligneuse comprend 55 familles, 214 genres et 376 espèces dont 95 exotiques. La faune compte 128 espèces de mammifères, plus de 477 espèces d'oiseaux, et 60 espèces de reptiles et amphibiens.

La gestion actuelle des ressources naturelles implique plusieurs acteurs : Etat, secteur privé, société civile, population de base, partenaires techniques et financiers.

La foresterie est un secteur qui subit beaucoup de pression des autres secteurs d'activités et des actions anthropiques.

2. Les pratiques non durables et leurs impacts sur les ressources forestières

Il faut relever :

- les défrichements pour les cultures extensives, l'exploitation anarchique et abusive, provoquent une disparition des forêts et une dégradation des sols. Les impacts des défrichements culturels s'évaluent ainsi : 60.000ha de forêts détruites par an entre 1980 et 1983, 113.000 ha par an entre 1983 et 1992, 360.000 par an entre 1992 et 2000. Le développement des défriches incontrôlées, les cultures spéculatives, et les migrations de populations entraînent le défrichement annuel d'environ 105 000 ha (MEE, 2002).
- L'utilisation de techniques destructrices des ressources phytogénétiques comme l'utilisation de méthodes de récoltes inappropriées, l'épandage de pesticides à effets rémanents sur le cycle normal de pollinisation de certaines espèces.
- L'utilisation du bois comme source d'énergie : le bois-énergie constitue la principale source d'énergie pour 85% des ménages. Depuis quelques années, on constate un développement tout azimut de la production du charbon de bois dans plusieurs régions du pays. Outre le fait que cette activité soit l'une des causes de la surexploitation des ressources forestières, elle est pratiquée le plus souvent dans des conditions peu respectueuses de la protection de l'environnement.
- L'utilisation non contrôlée du bois comme bois d'œuvre, et son utilisation pour la fabrication des objets d'arts, des meubles, etc.
- L'élevage extensif et transhumant entraînant un surpâturage.
- les feux de brousse surtout tardifs : ils constituent un facteur non négligeable de déforestation et de perte de diversité biologique. Les feux de brousse tardifs touchent 30 à 40% des surfaces combustibles.

A cela, il faut ajouter les phénomènes tels les changements climatiques, la baisse de la pluviométrie, la croissance démographique qui ont une forte pression sur les forêts.

Les impacts sont bien visibles. Le couvert forestier qui couvre 48,75% du territoire national soit 13.300.000 ha, subit une diminution moyenne annuelle de 105000 ha, soit 4,04% en moyenne par an.

De 15.420.000ha en 1980, les superficies occupées par les formations naturelles sont passées respectivement à 15.180.000 ha en 1983, 14.160.000 ha en 1992, et 11.287.000 ha en 2000 (FAO). Ce qui témoigne d'une régression potentielle des forêts.

La déforestation cause entre autres, la perte de la diversité biologique, la perte des sols, la disparition des habitats naturels, et un déséquilibre écologique dans les milieux affectés.

Tableau N°1 : Evolution des superficies forestières et agricoles de 1992 à 2002 au Burkina Faso

Unité d'occupation des terres	Sup92 (ha)	Sup02 (ha)	% du territoire national en 2002	Sup02 - Sup92 (ha)	Evolution des superficies/an	
					(ha)	(%)
Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants	3268654	3437511	12,59	168857	16886	0,52
Territoire agroforestier	2038779	2305603	8,45	266824	26682	1,31
Cultures pluviales	7403296	8016867	29,37	613571	61357	0,83
Forêt claire	53359	50249	0,18	-3110	-311	-0,58
Forêt galerie	851830	834265	3,06	-17565	-1757	-0,21
Savane herbeuse	222903	220032	0,81	-2871	-287	-0,13
Savane arbustive	6902437	6189685	22,68	-712752	-71275	-1,03
Savane arborée	2553094	2327677	8,53	-225417	-22542	-0,88
Steppe herbeuse	1296444	1270518	4,65	-25926	-2593	-0,20
Steppe arbustive	2319319	2213572	8,11	-105747	-10575	-0,46
Steppe arborée	210902	199240	0,73	-11662	-1166	-0,55

Source : Programme National de gestion Durable des Ressources Naturelles – Novembre 2009.

3. Les bonnes pratiques en matière de foresterie

On note :

- l'aménagement participatif des forêts avec une implication des populations locales comme véritables acteurs à travers des méthodes d'approche participative (développées par les projets et programmes de développement).
- Le développement de l'approche « genre » qui a suscité une participation de plus en plus visible de la société civile féminine dans les différentes réalisations (plantations de plantes médicinales, création et entretiens de pépinières et de jardins polyvalents, transformation des PFNL, etc.).
- La conception et l'application d'un modèle d'aménagement forestier adapté aux formations arborées dans différents chantiers d'aménagement forestier.

Le renforcement de l'agroforesterie par l'action des projets et ONG. En plus des techniques de DRS / CES, la récupération des terres dégradées par le scarifiage et le sous - solage à l'aide des charrues "Delphino et Treno" a été développée.

4. Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD dans la foresterie

Des opportunités, nous pouvons notifier :

Sur le plan institutionnel,

- L'institutionnalisation de la gestion des ressources naturelles avec la création de départements en charge de ces ressources (MECV).
- L'existence d'instituts de formation spécialisée en foresterie : Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), Institut du Développement Rural (IDR).
- La diversité d'acteurs : associations et ONG; institutions sous régionales et internationales (CILSS, FAO, UICN, FENUGGF), etc.
- Les Comités départementaux (plus de 120) de gestion des forêts.
- Les Comités villageois de gestion des feux (près de 400).
- L'exécution d'un certain nombre de projets en faveur de l'environnement et de la foresterie en particulier : PROGEREF, PRONAGEN.

Sur le plan législatif et réglementaire,

- L'existence de textes : la loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement, la loi n° 006197/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier, la loi N°034-2002 relative à la gestion du pastoralisme.

Sur le plan politique et stratégique,

- L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de surveillance des ressources naturelles.
- L'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Environnement.

Sur le plan technique,

La vulgarisation des semences forestières par le CNSF et l'INERA, la valorisation des produits forestiers non ligneux à travers l'APFNL.

5. Les contraintes et menaces

Les changements climatiques constituent aujourd'hui une menace importante pour les forêts et une limite pour les actions de promotion des MCPD.

Toutefois, ils constituent aussi une raison essentielle pour davantage d'actions en faveur non seulement des forêts, mais aussi du climat de manière générale.

Les autres menaces sont :

Sur le plan institutionnel,

- La faible déconcentration des services techniques avec pour conséquence, la centralisation des décisions a eu un effet d'inhibition des capacités d'initiative et des actions locales.
- L'insuffisance de concertation entre les acteurs.

Sur le plan législatif et réglementaire,

- Les difficultés d'application des lois du fait de l'absence de textes d'application ou de leur inadéquation avec les pratiques locales et coutumières.

Sur le plan technique,

- la méconnaissance des ressources forestières disponibles et le faible niveau de capitalisation des expériences acquises. Le dernier inventaire forestier national date de 1980 et ne reflète plus la situation des ressources forestières sur le terrain à ce jour.
- La faible capacité humaine et technique des services d'encadrement forestiers.
- Les insuffisances dans l'application des modèles d'aménagement forestier.
- La faible interaction entre les actions en foresterie et la recherche forestière.

IV. L'énergie

1. Les tendances du secteur

Le document de Vision 2020 du secteur de l'énergie constitue la référence en matière de politique énergétique du Burkina. Cette politique vise à offrir à l'ensemble des populations du Burkina Faso en 2020 une option d'accès à un service énergétique moderne qui se base prioritairement sur le développement d'un réseau cible 33kV raccordant les centres électrifiés existants et permettant d'électrifier les zones rurales sur une profondeur moyenne de 45 km à partir de ce réseau.

Les options énergétiques envisagées sont les suivantes :

- Option réseau raccordé au réseau national ;
- Options réseau raccordé à une centrale diesel ou à base d'énergies renouvelables ;
- Options mini-réseau avec plate-forme avec réseau de proximité visant essentiellement l'éclairage ;
- Options PV communautaires ou individuelles, souvent les plus adaptées au pompage de l'eau et à l'équipement des structures dans des zones d'habitat dispersé.

Selon la vision, 72% des populations réparties sur 2440 localités bénéficieront d'une option réseau, dont 81 seulement seront alimentées par des centrales diesel et une option mini-réseau avec PTR à 2458 localités (20% de la population). 8% des populations rurales les plus dispersées dans 2941 localités pourront bénéficier d'une option panneau solaire (PV).

En termes d'objectif la vision propose un taux d'accès de 100% en 2020 pour les populations urbaines, alors que ce taux n'atteindra que 49% en zone rurale.

Le coût de mise en oeuvre de la vision est de 500 milliards de FCFA, celui de l'atteinte des objectifs du livre blanc national de 338 milliards de FCFA en 2015.

Tableau N° 2 : Taux d'accès à l'électrification

Taux d'accès en %	2007	2015	2020
Zone urbaine	65	88	100
Zone rurale	1	36	49

Source : Vision 2020 : de l'accès aux services énergétiques modernes

a. Energies domestiques

Les énergies domestiques regroupent les énergies thermiques nécessaires à la cuisson des aliments, la production d'eau chaude alimentaire et sanitaire, aux procédés de transformation des matériaux et des produits agricoles.

Deux sources principales d'énergie sont utilisées pour la production de ces services :

- le bois énergie qui représente la majeure partie de la consommation énergétique du Burkina Faso (84 % de la balance énergétique de 2002)
- le gaz butane, dont la consommation totale reste marginale, même si son utilisation est en progression constante (en 2002 le gaz butane représentait moins de 1 % de la balance énergétique).

L'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INDS en 2005 donne la répartition suivante :

- le bois est utilisé par 90,7 % des ménages ;
- le charbon de bois est utilisé par 3,8 % des ménages, principalement urbains ;
- quant au gaz, seulement 21% des ménages urbains l'utilisent, soit sur le plan national 4,8 % de l'ensemble des ménages.

De 2003 à 2005, l'utilisation du bois comme combustible pour la cuisine s'est accentuée en milieu rural, passant de 95,8 % à 97,1 % alors qu'en milieu urbain le mouvement était inverse: de 72,8 % à 63,9 % (Enquête ménage INSD 2005).

a. Les services énergétiques modernes

Le taux de couverture de l'électrification de la SONABEL et du FDE est de 19%, soit un total de 75 localités électrifiées, tandis que le taux d'accès des populations habitant dans ces zones de couverture est nettement plus faible, de l'ordre de 13%.

Les efforts de pré-électrification par le photovoltaïque avaient permis d'accroître le taux de couverture de 5% au début des années 2000. Toutefois, les problèmes de vol de panneaux et de maintenance ont de beaucoup réduit cette avancée. Le taux d'accès réel tenant compte de l'électrification spontanée est estimé à 16-17%.

3. Les modes de production non durables d'énergie et leurs impacts sur les ressources naturelles

a. Les énergies domestiques

La ressource ligneuse reste un pilier crucial de l'accès aux services énergétiques des populations urbaines et rurales. En termes de volume, la consommation finale en énergies ligneuses était estimée à 1.950 ktep en 2005.

En comparaison celle du gaz butane n'était que de 12 ktep, soit 3% des importations de produits pétroliers ou moins d'1 % de la consommation en énergie ligneuse de 2005.

Pour ce qui est des foyers améliorés, seuls 12,2 % des ménages les utilisent sur le plan national. L'utilisation de ces foyers, comme celle du gaz butane, est le fait des ménages urbains.

Sur la base de l'enquête ménages INSD de 2005, le nombre de ménages utilisant ce type d'équipement est évalué à 86.000, représentant environ le quart de la population urbaine.

25% des ressources ligneuses proviennent des 600.000 ha de zones forestières aménagées en gestion durable impliquant directement les populations locales organisées en groupements de gestion forestière.

Ce qui implique que les 75% proviennent d'autres zones forestières non aménagées à cet effet.

Les techniques traditionnelles de production du charbon de bois sont encore pratiquées avec une forte consommation du bois et de faible rendement.

Ces données laissent présager un fort impact du bois-énergie sur la foresterie.

En résumé, le sous-secteur des énergies domestiques est aujourd'hui caractérisée par :

- une dépendance presque totale de l'approvisionnement en bois et charbon de bois qui pour 25 % du volume se fait sur une base durable,
- une percée de l'utilisation du gaz butane pour environ 21 % des ménages urbains, se faisant sur la base d'une subvention sur les petites bouteilles, qui mobilise près de 3 milliards de FCFA du budget de l'État.
- une utilisation modérée des foyers améliorés en zone urbaine, principalement pour l'utilisation du charbon de bois.

b. Les services énergétiques modernes

La production d'énergie se fait essentiellement par les centrales thermiques. La part d'énergie renouvelable est négligeable (à peine 1%). La production par les centrales thermiques a un impact négatif sur l'environnement.

En effet les centrales de la SONABEL produisent des déchets de différentes catégories :

- huiles usagées,
- déchets solides : plastiques, déchets spéciaux (piles, filtres à huile, chiffons, sciure de bois, objets métalliques, etc.), feuilles mortes et papiers. Ces déchets collectés en fûts et en quantité importante sont brûlés ou abandonnés dans la nature.
- des gaz nuisibles à l'air : SO₂, NO_x, CO₂, CO, COV.

Les centrales thermiques situées pour la plupart dans les agglomérations posent un problème de nuisances sonores pour les riverains.

4. Les modes de consommation non durables

On note :

- Une utilisation abusive de l'énergie électrique dans les bâtiments publics. La consommation d'énergie a des impacts socio-économiques non négligeables. Du point de vue économique, la surconsommation alourdit la facture de l'Etat. En 2008, l'Etat burkinabè a dépensé plus de 12,7 milliards de franc CFA dans les factures d'électricité des bâtiments publics.
- Une utilisation d'appareils inefficaces (climatiseurs à faible coefficient de performance, lampes à incandescence ou fluorescence, etc.) augmentant la consommation de l'énergie.
- Un faible taux d'utilisation d'énergie solaire notamment photovoltaïque et thermique qui peuvent favoriser une économie d'énergie (production d'eau chaude et cuisson).
- Une construction énergivore des bâtiments : les modes d'habitats tiennent très peu compte de la consommation énergétique.
- Des équipements de production inefficaces dans l'industrie, le tertiaire, et bien de secteurs.

5. Les modes de production durables

Il s'agit :

- des énergies renouvelables (essentiellement le solaire) qui reste toutefois à promouvoir ;
- de l'aménagement des forêts à vocation énergétique ;
- des foyers améliorés ;
- de l'utilisation du gaz.

Ces modes ont peu ou pas d'impacts sur l'environnement et contribuent à la préservation des ressources naturelles.

6. La consommation durable

L'utilisation des technologies d'économie d'énergies a eu un impact positif sur la consommation moyenne de bois – énergie par habitant. De 1980 à 1994, plus de 940 000 foyers améliorés (tous prototypes confondus) ont été diffusés au Burkina Faso. En zones urbaines, la consommation moyenne de bois – énergie par habitant est passé de 2,8kg/j/habitant en 1990 à 0,585kg/j/habitant en 2000 (ces valeurs sont toutefois relatives car rareté même de la ressource oblige les populations à adopter d'autres modes de consommation).

7. Les alternatives

Dans la production et la consommation domestique de l'énergie,

Les actions suivantes peuvent être menées :

- Promotion des foyers améliorés ;
- Substitution du bois-énergie par d'autres formes d'énergies : ER, résidus agricoles, etc..
- Amélioration du rendement de la carbonisation ;
- Valorisation, à grande échelle, des déchets agro-industriels pour la production de charbon utilisable en lieu et place du charbon de bois.

De façon générale, les technologies suivantes peuvent être développées :

- les chauffe-eaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire des ménages et des institutions (hôpitaux), mais également comme option de préchauffage de l'eau de processus pour les industries agroalimentaires ;
- le digesteur anaérobie pour la production de biogaz qui permet de développer la petite cogénération industrielle (pouvant être développé dans certaines entreprises disposant de déchets fermentescibles et ayant des besoins énergétiques solvables par le biogaz) ;
- le foyer parabolique solaire industriel associé au foyer bois permettant de développer des applications thermiques de style autoclave pour la cuisson des aliments des institutions (écoles, casernes) ou pour la transformation des produits agricoles comme le barattage du beurre de karité, la pasteurisation des tomates ou la préparation de jus ;
- Le moteur thermique Stirling permettant de développer des puissances de 3 à 30 kW sur une source thermique qui peut être le bois, le soleil, ou le biogaz ;
- L'énergie éolienne ;
- L'installation de centrales solaires ;

La mini-hydraulique pour des puissances de quelques dizaines de kW sur quelques sites potentiels.

Promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et privés :

- ✓ Substitution des lampes fluorescentes de 38W par des lampes de 28W dans les bâtiments publics à usage de bureaux. Ces lampes possèdent une efficacité lumineuse supérieure d'environ 15 %, un meilleur confort visuel et une durée de vie élevée (16 000 heures) par rapport aux tubes ordinaires dont la durée de vie est de 5000heures. Exemple Immeuble Building Lamizana : la substitution de 694 lampes de 38W par des lampes efficaces de 28W engendrerait une économie annuelle de 15900 KWh et une réduction de la pointe de 7KW.
- ✓ Utilisation de la lumière naturelle dans les bureaux pendant 2heures environ par jour engendrerait une économie en énergie et une réduction de la pointe de façon significative.

L'audit énergétique mené en juin 2001 sur l'immeuble Building Lamizana est assez illustratif. En effet pour une utilisation journalière de la lumière naturelle de 2h dans les bureaux le gain en énergie de 591 lampes fluo de 38W installées uniquement dans les bureaux serait de 10 780 kWh/an. La puissance appelée est réduite de 22KW.

- ✓ Achat de climatiseurs efficaces

De nos jours, l'achat de climatiseurs et de lampes se fait uniquement en fonction de la puissance de ces appareils. Ce qui permet d'avoir un nombre important de soumission mais pas d'appareils à économie d'énergie. Par exemple au lieu d'avoir un climatiseur qui a un coefficient de performance (COP) de 2.5, (1 kWh d'électricité produit 2.5 kWh de froid), on aura un climatiseur qui a un coefficient de performance de 1,5 (1 kWh d'électricité produit 1.5 kWh de froid).

En plus des spécifications techniques, il y a lieu de tenir compte du coefficient de performance (COP) dans les critères de choix de ces équipements.

8. Les atouts et opportunités en matière de promotion des MCPD

Sur le plan institutionnel,

La structuration du secteur et la diversité des acteurs (état, privé, PTF, programmes) est un atout pour la promotion de modes durables.

La mise en œuvre des recommandations du livre blanc régional serait d'appui pour les MPCD.

Sur le plan législatif et réglementaire,

Le code forestier et le code de l'environnement restent des textes de référence pour la régulation de l'utilisation du bois-énergie.

Sur le plan politique,

La lettre de politique du secteur de l'énergie est un signal de la volonté de l'Etat de développer ce secteur très prioritaire pour le développement de notre pays. Les modes durables pourront s'intégrer dans cette politique et dans les différentes actions de concert avec les premiers acteurs.

Sur le plan technique,

Des compétences existent en matière d'énergies renouvelables et dans le secteur de manière générale.

Le Burkina Faso dispose aussi d'un gisement solaire important ($5\text{KWh/m}^2/\text{j}$) pouvant être exploité pour la production de l'énergie.

9. Les contraintes et menaces

Il faut noter :

- les contraintes d'ordre technique et opérationnel telles : l'insuffisance d'éducation des consommateurs et la faible capacité en ressources humaines ;
- les contraintes financières et le faible pouvoir d'achat des populations qui ne peuvent s'offrir certaines technologies en matière d'énergies renouvelables.

V. Les mines

1. Les tendances du secteur minier

Depuis quelques années, le secteur minier connaît un essor particulier. Plusieurs mines sont en exploitation et d'autres en phase d'installation.

L'exploitation minière concerne essentiellement l'or et en partie le manganèse. Des projets sont en cours pour le zinc, les phosphates, et bien d'autres minéraux.

A l'exploitation minière, il faut associer les carrières de matériaux de construction (briques, terre).

L'or constitue actuellement le premier produit d'exportation du pays, suivi du coton et de l'élevage. Le secteur emploie plus de 300.000 personnes et représente 9% du Produit intérieur brut (PIB).

En 2008, les mines contribuaient à 9 milliards et plus de 15 milliards en 2009. La production est passée de 5 tonnes en 2008 à 12 tonnes en 2009 et à partir de décembre 2010 elle sera de 22 tonnes.

L'exploitation des mines, comme bien d'autres activités, a un impact potentiel sur l'environnement.

On distingue trois types d'entreprises minières :

- L'exploitation industrielle;
- L'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée;
- Et l'exploitation minière artisanale (orpaillage) rencontrés dans plusieurs provinces du pays.

Quelques sociétés industrielles minières sont en cours d'exploitation ou en phase d'aménagement. On peut citer : Taparko, Semafo, Essakane, Kalsaka, Inata, et Youga.

2. Les modes de production et leurs impacts sur l'environnement

Le traitement de l'or se fait selon deux principales méthodes : la lixiviation (en tas ou en cuve) et la cyanuration en tas.

Au niveau de l'orpaillage, le traitement se fait essentiellement par amalgamation.

L'état de l'environnement est variable selon le type d'exploitation.

L'exploitation industrielle

Elle se caractérise par son niveau d'organisation du point de vue environnementale.

Cette exploitation fait toujours l'objet d'une étude d'impact environnemental. La quasi-totalité des sociétés minières à caractère industriel dispose d'une politique environnementale dont l'objectif est la protection et la préservation des ressources naturelles, des biens et des personnes. Des services "environnement" ont été spécialement créés au sein de ces sociétés minières pour la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale.

Le plan de gestion environnementale des grandes mines s'articule généralement sur les aspects suivants :

- La gestion des déchets solides (collecte, traitement).

- La gestion des effluents (collecte et traitement des eaux usées).
- L'aménagement paysager.

Au niveau de l'exploitation minière artisanale, aucune mesure de protection de l'environnement n'est prise. L'exploitation est faite de manière anarchique et incontrôlée.

L'environnement subit une dégradation continue de par les effets des produits utilisés (acides, cyanure, mercure...) qui se retrouvent dans la nature.

Bien de régions au Burkina présentent une désolation totale liée à l'exploitation artisanale. Cela se constate dans le Nord, les Hauts Bassins, les Cascades, le Sud-ouest, etc.

Les impacts environnementaux sont entre autres :

La modification du paysage

Les zones d'exploitation minière présentent un paysage altéré par suite des déblaiements de terrains stériles, le retournement des sols, et la présence des monticules de terre et des galeries béantes.

Les pertes de terres et la dégradation des sols

L'exploitation artisanale entraîne l'appauvrissement des sols à cause des techniques d'extraction qui consistent à ramener le minerai et la terre infertile en surface. Les sols deviennent plus sensibles à l'érosion éolienne et hydrique. Les monticules de stériles, les puits, les galeries, les risques d'effondrement des galeries rendent les sites impropres à toute autre utilisation comme l'élevage ou l'agriculture.

La déforestation et la perte de la biodiversité

Le développement des sites miniers et l'afflux de populations entraînent une forte pression sur les ressources ligneuses. L'ouverture de pistes pour permettre le déplacement d'engins lourds et le creusement de puits et de tranchées contribuent au déboisement et la déforestation.

La perte de la faune

En effet, en raison de la présence des carrières et de l'abattage des arbres qui constituent des habitats naturels pour la petite faune et l'avifaune, la faune sauvage peut migrer vers d'autres zones. Par ailleurs, le rejet direct des effluents des mines dans les cours d'eaux, peut avoir des conséquences négatives sur le développement de la faune aquatique.

La pollution des ressources en eau

Le drainage acide provenant des sites miniers est reconnu pour être l'une des plus importantes sources potentielles de pollution des ressources en eau et des cours d'eaux. Ce phénomène rend les effluents acides et augmente la mobilisation à plus haute teneur de plusieurs métaux lourds, tels qu'entre autres, le fer, le zinc, le plomb, le cadmium, le manganèse, et donc potentiellement leur toxicité.

La pollution de l'air

L'exploitation à ciel ouvert des sites miniers et des carrières de matériaux de construction provoque une pollution de l'air par les poussières résultant de la fragmentation et du déplacement des roches, du concassage et du broyage des matériaux et des gaz d'échappement des engins roulants. Ces polluants peuvent contaminer l'air ambiant, non seulement autour des sites d'exploitation, mais aussi dans les villages situés aux alentours. Ces émissions peuvent entraîner

des maladies respiratoires et aussi affecter la croissance des plantes en bloquant leurs systèmes biologiques.

La pollution sonore

Les sites miniers sont des endroits très bruyants en raison des vibrations produites par le creusement des puits, le concassage et le broyage du minerai, le fonctionnement de certaines machines telles que les moulins, les groupes électrogènes, les pompes d'exhaure, des tirs (explosion à l'aide de nitrate d'ammonium), etc. Ces émissions sonores ont des conséquences très néfastes sur la santé humaine et aussi sur la faune sauvage.

Hygiène environnementale et conditions de vie

En général, les grandes mines font des efforts pour viabiliser les sites miniers. Par contre, dans le cas de l'exploitation minière à petite échelle et des exploitations artisanales, les mineurs créent des campements constitués de huttes de branchage, de paille ou de cases en banco qui ne présentent aucune commodité et ne les protègent pas des intempéries. Sur ces campements s'entremêlent le marché, les habitations et l'aire de traitement du minerai. Ces habitats se caractérisent par une accumulation d'immondices et de déchets ainsi que par l'absence de latrines et de toilettes publiques. Les déchets ménagers, les emballages plastiques et les piles usagées sont éparpillés sur l'ensemble du site.

Impacts sanitaires

Sur le plan sanitaire, l'exploitation minière peut engendrer des maladies respiratoires (toux, pneumonie, angine...) du fait de l'inhalation de la poussière et des accidents souvent mortels compte tenu des techniques d'extraction du minerai.

Impact social

L'implantation des sites de production peut être source d'impacts sociaux notamment de conflits fonciers et de leadership. Elle occasionne souvent une occupation de portions d'espaces cultivables pouvant causer des problèmes avec les propriétaires terriens.

Elle contribue à vider les classes de leurs élèves qui doivent aider leurs parents dans l'extraction ; ce qui conduit à une baisse du taux de scolarisation dans les zones d'orpaillage.

L'installation des industries minières peut entraîner une modification du mode de vie des populations. Le développement de l'immigration lié au développement du projet peut augmenter les problèmes de santé publique comme le sida et les MST, l'alcoolisme, la dépravation des mœurs, etc.

Ces fléaux ont en retour un impact fort sur l'économie des populations et de la région.

Les résultats d'une enquête relative à l'utilisation du mercure dans le traitement du minerai menée sur onze sites d'orpaillage présentent le tableau suivant³ :

"...pour chaque gramme d'or obtenu par amalgamation, environ deux grammes de mercure s'échappent dans le milieu ambiant, polluant directement les sols, les eaux, sans compter l'inhalation de gaz par les utilisateurs et leur voisinage.

On peut citer deux sources essentielles d'exposition et de contamination ... :

³ A.H. OUEDRAOGO – Gestion des substances toxiques, www.mediaterrre.org

- *Les vapeurs de mercure : produites lorsque l'amalgame est chauffé à des températures supérieures à 350°C. Ces vapeurs sont en partie inhalées par les orpailleurs et les personnes vivant sur le site.*
- *Les rejets directs de mercure sous forme liquide au cours des opérations d'amalgamation du concentré d'or dans les sols dont le lessivage par les eaux de ruissellement favorise la mobilisation et la dispersion des métaux lourds dans l'environnement, notamment dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines par infiltration.*

La valeur moyenne de la concentration en mercure urinaire parmi les 93 sujets de l'échantillon est de 194,5 µg de mercure par gramme de créatinine ;

98,9% (92 sujets sur 93) ont des concentrations urinaires en mercure au-delà des valeurs de référence de la population générale ;

68,8% des sujets de l'échantillon (64 personnes sur 93) ont des concentrations urinaires en mercure au-delà des valeurs de référence professionnelles de 35 µg Hg/g créatinine et 49,5% des sujets présentent des valeurs supérieures à 100 µg Hg/g.

3. Les alternatives à la production non durable

Pour pallier aux problèmes environnementaux ci-dessus relevés, il convient d'encourager les bonnes pratiques à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures :

- systématisation des Etudes d'Impact Environnemental et l'effectivité des Plans de Gestion Environnementale et Sociale et des inspections environnementales ;
- campagnes intenses de sensibilisation des artisans sur les risques et dangers associés à l'utilisation et la manipulation sans protection ni précaution du mercure ;
- mise en place effective sur les sites d'orpaillage de petites unités n'utilisant pas de produits chimiques et augmentation de leur capacité de traitement de minerai et de récupération d'or ;
- promotion du port d'équipement de protection (gants, masques, etc.) au niveau des sites d'orpaillage pendant les opérations d'amalgamation ;
- délimitation et aménagement de centres uniques de traitement de minerai sur les sites ;
- promotion et vulgarisation de l'utilisation systématique de retort dans l'ensemble des opérations de récupération de l'or sur les sites d'orpaillage ;
- commercialisation du retort au Burkina Faso ;
- fabrication locale du retort ;
- implication des bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale de l'or ou responsables de site d'orpaillage dans la lutte contre l'utilisation anarchique du mercure et le traitement du minerai en dehors des zones prévues à cet effet sur le site ;
- réglementation de la vente, l'achat, le transport et l'utilisation du mercure sur l'ensemble des sites d'orpaillage en activité ;
- impliquer les communes dans le processus d'autorisation des exploitations ;
- recensement et cartographie des sites d'orpaillage importants ;
- caractérisation physico-chimique des eaux, l'air et les sols dans la perspective d'une meilleure gestion de l'environnement minier.

4. Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD

Au niveau institutionnel, l'existence de départements en charge des mines et la diversité des acteurs du secteur (MCE, MECV), l'existence d'un cadre de concertation entre acteurs du secteur minier et du Gouvernement, sont autant d'atouts à saisir pour la promotion des MPD.

Sur le plan législatif, la relecture prochaine du code minier permettrait d'intégrer les préoccupations essentielles concernant l'environnement.

Aussi, la relecture du code de l'environnement (en cours) et du code forestier sont des opportunités.

Au niveau technique, les bonnes pratiques pourront être promues à travers les évaluations environnementales, les PGES et leur suivi.

5. Les contraintes et menaces

Des contraintes se présentent à différents niveaux pour ce secteur :

Au niveau institutionnel, l'insuffisance de concertation entre acteurs, le dysfonctionnement de la cellule environnementale du MCE sont des contraintes qui peuvent se présenter dans la mise en œuvre des actions en faveur des MCPD.

Au niveau législatif et réglementaire, les contraintes sont liées à l'ineffectivité et l'absence des textes notamment en matière d'importation et d'utilisation des produits chimiques dans le domaine minier (cas du cyanure et du mercure).

Sur le plan technique, l'insuffisance de professionnalisme dans le secteur, la faible prise en compte de la dimension environnementale dans les projets miniers, L'analphabétisme des acteurs de l'orpaillage restent des contraintes à surmonter.

VI. L'hydraulique

1. Les tendances du secteur

La situation hydraulique et hydrologique du Burkina Faso est caractérisée par des ressources renouvelables limitées, un déficit des aquifères de plus en plus marquée par une baisse du niveau de la nappe. En effet, évaluées en 1998 à 1750 m³/an/habitant⁴, les ressources renouvelables ont été réévaluées en 2001 à 852 m³/an/habitant⁵, plaçant ainsi le Burkina Faso en dessous du seuil de pénurie fixé à 1000 m³/an/habitant.

La politique de gestion de l'eau s'est résolument orientée vers une gestion durable et repose sur les principes suivants :

- Le principe d'équité ;
- Le principe de subsidiarité ;
- Le principe du développement harmonieux des régions ;
- Le principe de la gestion par bassin hydrographique ;
- Le principe de la gestion équilibrée ;
- Le principe de la protection des usagers et de la nature ;
- Le principe utilisateur-payeur ;
- Et le principe du pollueur-payeur.

Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)

Le PAGIRE s'est donné les grandes orientations suivantes :

- Recentrer les missions de l'État ;
- Mettre en place le Conseil National de l'Eau (CNE) en tant que structure au niveau national établie pour une gestion concertée de l'eau et associant l'État, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile dans ses composantes diverses ;
- Construire de nouveaux espaces de gestion sur la base des bassins hydrographiques en tant que circonscriptions spécifiques appropriées pour la planification et la gestion de l'eau ;
- Renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau ;

Objectif général du PAGIRE :

Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Objectifs spécifiques du PAGIRE :

- ✓ *Définir et planifier la mise en œuvre du cadre futur de gestion intégrée des ressources en eau ;*
- ✓ *Identifier pour ce faire les actions spécifiques et proposer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.*

Stratégies du PAGIRE :

- ✓ *Privilégier l'approche intégrée par rapport à l'approche sectorielle ;*
- ✓ *Soutenir le désengagement de l'État en matière de production d'eau et de gestion des périmètres irrigués ;*
- ✓ *Proposer un scénario à effectif suffisant pour la restructuration progressive de l'administration publique du domaine de l'eau ;*
- ✓ *Concevoir un cadre de gestion efficace et stable dans toute configuration ministérielle ;*
- ✓ *Proposer une restructuration progressive.*

Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE).

⁴ Politique et stratégies en matière d'eau, MEE, 1998

⁵ Etat des lieux des ressources en eau du Burkina et leur cadre de gestion, MEE, 2001

- Développer et renforcer les ressources humaines.

Pour mettre en œuvre ce vaste chantier huit (8) domaines d'action ont été définis :

1. Domaine d'actions n° 1 : **Environnement habitant**
2. Domaine d'actions n° 2 : **Système d'information sur l'eau**
3. Domaine d'actions n° 3 : **Procédures**
4. Domaine d'actions n° 4 : **Recherche/développement**
5. Domaine d'actions n° 5 : **Ressources humaines**
6. Domaine d'actions n° 6 : **Information, éducation, sensibilisation, plaidoyer**
7. Domaine d'actions n° 7 : **Cadre institutionnel**
8. Domaine d'actions n° 8 : **Mesures d'urgence**

La mise en œuvre de ces actions permettra d'asseoir à terme une gestion durable des ressources en eau du pays.

Nonobstant les acquis (la création des CLE, des Agences des bassins, etc.), la mise en œuvre du PAGIRE reste encore confrontée à une faible appropriation par les parties prenantes, condition indispensable à l'intégration des CPD.

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015

Elaboré entre mars à septembre 2006, le PN-AEPA constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso, conformément à son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le secteur AEPA. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et ce, jusqu'à l'horizon 2015.

L'objectif du PN-AEPA est de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2015 d'ici 2005.

Les résultats majeurs attendus à l'issue de ce programme sont :

- Faire progresser les taux d'accès à l'eau potable de 60% en 2005 à 80% en 2015 pour le milieu rural et de 74% à 87% pour le milieu urbain durant la même période ;
- Faire progresser les taux d'accès à l'assainissement de 10% en 2005 à 54% en 2015 pour le milieu rural et de 14% à 57% pour le milieu urbain durant la même période ;

L'analyse des statistiques montre une amélioration globale des performances dans la mise en œuvre du PN-AEPA notamment dans le domaine de l'accès à l'eau potable.

Le volet assainissement est caractérisé en 2009 par une meilleure performance dans la réalisation des ouvrages institutionnels, toutefois, la situation d'ensemble de l'accès à l'assainissement reste préoccupante. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural n'est pas disponible pour 2009 mais avait été évalué en début du programme à 10%. Quant au milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement s'estime à 19% en 2009, soit une progression de 2% par rapport à 2008.

Les potentialités de mobilisation et d'exploitation des ressources en eau

Les eaux de surfaces

La modélisation des écoulements, calculée sur la période 1960 – 1999 évalue le potentiel annuel moyen en eau de surface à 8,79 milliards de m³ en année moyenne⁶. Les cours d'eau, les mares (temporaires et permanentes), les barrages et retenues d'eau couvrent une superficie de près de 100 000 ha⁷.

Le Burkina Faso est situé sur trois (3) bassins versants internationaux⁸ se partagent le pays à savoir :

- Le bassin de la Volta avec une superficie de 178 000 km², il est drainé par les fleuves Mouhoun, le Nakambé, le Nazinon et la Pendjari ;
- Le bassin de la Comoé drainé par le Comoé et ses affluents (la Léraba et le Yanon sur une superficie de 17 000 km² ;
- Le bassin du Niger. D'une superficie totale de 79 000 km², il est drainé par les affluents du fleuve Niger que sont le Béli, le Gorouol, le Gouroubi, la Sirba, la Tapoa et la Diamangou)

Ces bassins versant sont eux-mêmes subdivisés en quatre (4) bassins versants nationaux que sont la Comoé, le Mouhoun, le Nakambé et le Niger. Cependant, à l'exception du Mouhoun et de la Comoé, les autres cours d'eau ont un caractère temporaire.

Les eaux souterraines

Deux (2) grandes formations aquifères forment l'hydrogéologie du Burkina :

- Le socle cristallin occupant la majeure partie du territoire (225 000 sur 274 000 km²) où les eaux sont liées à la fissuration, à la fracturation ou à l'altération des roches. Les débits résultant sont généralement faibles ;
- Les zones sédimentaires constituées de bandes qui vont du Sud-Ouest au Nord et dans le Sud-Est. C'est une zone où l'on remarque de nombreuses émergences à gros débits (sources de Nasso, de Pessa et de Samogohiri) qui alimentent des cours d'eau permanents. Elles demeurent cependant très vulnérables aux pollutions.

Les estimations des réserves en eaux souterraines se situent entre 253 à 520 milliards de m³ et se répartissent dans les différents bassins versant selon le tableau 1 présenté ci-après :

⁶ Elaboration du PN-AEPA à l'horizon 2015, volume 1 : Alimentation en eau potable, EDE – SAWES

⁷ Politique et stratégies en matière d'eau, MEE, 1998

⁸ Voir figure 2

Tableau N° 3 : Réserves totales en eau souterraines des différents bassins versants du Burkina, en millions de m³.

SBV	Zone sédimentaire	Zone de Socle	Alluvions	Altérites	Total
Comoé	45 620	22 395	160	19 905	88 080
Mouhoun	84550	31 530 à 118 400	-	-	116 080 à 202 950
Nakambé	-	22 113 à 138 200	-	-	22 113 à 138 200
Niger	-	26 620 à 90 600	-	-	26 620 à 90 600
Total	130 170	102 658 à 369 595	160	19 905	252 893 à 519 830

(Source : Elaboration du PN-AEPA à l'horizon 2015, volume 1 : Alimentation en eau potable, Groupement EDE – SAWES, mai 2006, modifié)

La demande en eau

La demande en eau totale du Burkina est estimée à environ 2500 millions de m³ par an. 80% de cette demande provient de l'hydroélectricité dont 95% se trouve dans le seul bassin du Nakambé.

La demande consommatrice est évaluée à 505 millions de m³ par an, les secteurs les plus demandeurs étant l'agriculture qui utilise 323 millions de m³ par an soit 64%. La demande domestique suit avec 104 millions de m³ par an soit 21% et la demande pastorale qui utilise environ 72 millions de m³ par an, ce qui représente 14%.

Les demandes industrielle et minière sont faibles et représentent respectivement 6 et 0,35 millions de m³ par an. Cependant, on peut avoir des demandes ponctuelles très importantes dans le temps et selon les types de production.

Les demandes résultant des activités de tourisme et loisirs, de pêche et pisciculture ainsi que de sylviculture sont négligeables en termes de prélèvement mais peuvent présenter des contraintes pour les utilisateurs aval.

La situation des ressources et des demandes en eau est présentée dans le tableau 2 qui suit :

Tableau N°4 : Ressources utilisables et demandes en eau par bassin, en milliards de m³.

Bassin versant	Ressources renouvelables utilisables		Demande consommatrice	Demande non consommatrice
	Année moyenne	Année très sèche		
Comoé	0.76	0.39	0.117	0.091
Mouhoun	1.59	0.77	0.191	0.000
Nakambé	1.66	0.77	0.144	2.000
Niger	0.73	0.39	0.053	0.000
Burkina Faso	4.74	2.32	0.505	2.091

(Source : Etat des lieux des ressources en eau et leur cadre de gestion, MEE, 2001, modifié)

2. Les modes de gestion non durables des ressources en eau

L'adoption de la GIRE comme principe de base consacre l'ère de la gestion durable des ressources en eau. Cependant, l'application de ce mode de gestion n'est pas encore effective sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, on note :

- Des déperditions importantes d'eau dans les réseaux AEP : adduction, traitement, stockage et distribution, insuffisance d'entretien des canalisations (40 à 60% de pertes sont souvent notées) ;
- Des pertes importantes d'eau dans l'irrigation : l'irrigation la plus pratiquée est le système gravitaire occasionnant des pertes liées à une évapotranspiration élevée, des fuites et des infiltrations. Ainsi, 60 % à 65 % de l'eau utilisée s'évapore ou s'infiltré sans nourrir les plantes ;
- Des rejets importants et non autorisés d'eaux usées (domestiques, industrielles et assimilées) dans les plans et cours d'eau ;
- Un gaspillage de l'eau au niveau des utilisateurs : utilisation non efficace ou anarchique ;
- La surexploitation de la nappe dans certaines zones ;
- La mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques existants : en dehors des grands barrages, la plupart des autres barrages se trouvent dans un état de dégradation avancé.

Impact sur la santé et l'environnement

La gestion non durable des ressources en eau ainsi que des ouvrages permettant leur mobilisation a d'énormes répercussions aussi bien sur les activités socio-économiques des populations et leur santé que sur l'environnement. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- La dégradation des terres et des berges de nombreux cours d'eau ;
- L'ensablement de nombreux plans et cours d'eau. Certains cours d'eau pérennes sont devenus temporaires ;
- La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines : cas du barrage de Kouna dans la région du Sahel, cas du Massili, cours d'eau qui n'héberge pratiquement plus d'espaces aquatiques... ;
- La forte prévalence des maladies d'origine hydrique ;
- La diminution des ressources halieutiques consécutivement à la destruction de leur habitat et à la surexploitation ;
- L'amenuisement des ressources hydrauliques et halieutiques : baisse de la pluviométrie, baisse du niveau de la nappe phréatique... il s'en suivra une forte pression sur celles-ci ;
- La multiplication des conflits d'usage de l'eau résultant de la forte pression sur les ressources eau.

3. Les modes de gestion durables des ressources en eau

La GIRE est remarquable comme mode de gestion durable des ressources en eau.

Les aménagements hydroagricoles (AMVS, MOB, etc.) permettent de contrôler l'utilisation des ressources en eau et d'en assurer une bonne gestion.

Les autres modes de gestion en relation avec la gestion des ressources en eau sont énumérés dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, etc.

4. Les alternatives aux modes de gestion non durables

Au Burkina Faso, la gestion durable des ressources en eau passe nécessairement par l'application d'options alternatives et innovatrices dont entre autres :

- L'amélioration de l'efficacité du stockage de l'eau ;
- La collecte et l'utilisation des eaux de pluie pour différents usages ;
- Le traitement et la réutilisation des eaux usées ;
- L'identification et l'application de techniques efficaces d'irrigation : promotion du goutte à goutte ou de l'irrigation par aspersion par exemple ;
- La gestion de la demande y compris « le commerce virtuel de l'eau » ;
- L'adoption de bonnes pratiques agricoles permettant de réduire l'ensablement des plans et cours d'eau ainsi que leur pollution ;
- Le suivi efficace des ouvrages de mobilisation et de stockage d'eau ;
- La mise en œuvre effective de la GIRE sur toute l'étendue du territoire national ;
- La réduction des fuites d'eau grâce à un dispositif de surveillance systématique des canalisations ;
- La réduction des gaspillages d'eau par l'utilisation de chasses d'eau à consommation réduite ou des toilettes sans eau par exemple (usages domestiques), l'octroi de permis de construire uniquement pour des projets comprenant une citerne de récupération des eaux pluviales ;
- L'adoption de mesures strictes de protection et de suivi des ressources en eau ;

Au Burkina Faso, les problèmes de l'eau résident particulièrement dans la disponibilité des ressources, dans leur gestion et leur suivi attentif. La mise en œuvre effective de la GIRE est un début de solution qu'il conviendra de suivre attentivement.

5. Les atouts et opportunités pour la promotion des MCPD

Sur le plan institutionnel,

L'existence de structures de gestion des ressources en eau et la diversité des acteurs en la matière est un atout majeur. On peut citer : le MAHRH, le MECV, l'UICN, les Agences de gestion des Bassins, l'ECOWAS, etc.

Sur le plan politique,

- Le programme GIRE est un outil favorable à l'intégration des modes de gestion durable des ressources en eau dans les politiques, programmes et projets.
- La prise en compte de l'eau comme secteur prioritaire dans la note conceptuelle de la SCADD, preuve de son intégration probable dans les politiques et programmes, reste un atout.

Sur le plan législatif et réglementaire,

Certains textes constituent des atouts pour une gestion rationnelle de l'eau. On note : la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, la loi relative à la gestion du pastoralisme, la loi portant code de l'environnement, etc.

Sur le plan technique,

- Les aménagements hydroagricoles sont des cadres pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles.
- Loi d'orientation relative à l'eau

6. Les contraintes et menaces

Du point de vue institutionnelle,

- La concertation entre les acteurs est un défi à relever pour promouvoir une gestion durable des ressources en eau au Burkina Faso. L'insuffisance de communication est un handicap véritable sur le terrain.

Au niveau législatif et réglementaire,

- La faible application des textes est une menace qui devrait être surmontée dans les politiques de promotion des bonnes pratiques dans l'utilisation de la ressource eau.

Au niveau technique,

- Les changements climatiques constituent l'une des menaces les plus importantes pour les ressources en eau. La raréfaction de la ressource suite à ce phénomène pourrait pousser les populations à des comportements et à l'usage de modes non durables.
- La faible mobilisation de la ressource eau est et sera toujours une source de mauvais usage de la ressource, et donc une contrainte pour les actions de promotion des modes durables.

VII. Le transport

1. Les tendances du secteur

Pays sans façade maritime, le Burkina Faso compte cinq corridors de desserte terrestre (quatre corridors routiers et un corridor ferroviaire) qui le relient aux ports maritimes des pays côtiers limitrophes (port d'Abidjan en Côte d'Ivoire, port de Tema au Ghana, port de Lomé au Togo et port de Cotonou au Bénin).

Le corridor ferroviaire est essentiellement exploité par le Burkina alors que les corridors routiers sont utilisés tant par le Burkina que par le Niger et le Mali pour effectuer leurs échanges commerciaux internationaux et intra-régionaux.

De ce fait, le secteur des transports du Burkina, notamment celui des transports terrestres, joue un rôle prépondérant dans l'économie nationale et régionale, dans la mesure où il soutient le développement de quatre importants courants de trafics que sont :

- les échanges commerciaux intérieurs du Burkina ;
- les échanges commerciaux du Burkina avec l'outre-mer ;
- les échanges commerciaux du Burkina avec les pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Mali, Niger et Nigeria) ;
- le trafic de transit et le trafic régional de voisinage entre les pays limitrophes (Togo, Niger, Mali, Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire).

Le rôle des transports est d'autant primordial que dans le cadre de la mondialisation de l'économie, l'amélioration de la compétitivité et de l'efficacité économique du Burkina passe obligatoirement par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transport nationales et internationales, tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables de délais, de coûts, de qualité et de sécurité.

Le transport contribue à 8% au PIB.

Le réseau d'infrastructures routières du Burkina Faso comprend trois catégories de routes qui sont :

- les routes classées ;
- les pistes rurales ;
- la voirie urbaine.

Conformément à la dernière classification administrative intervenue en juin 2000, le réseau classé comprend 15 272 km de routes, contre 12 380 km précédemment.

Les principaux modes de transport sont :

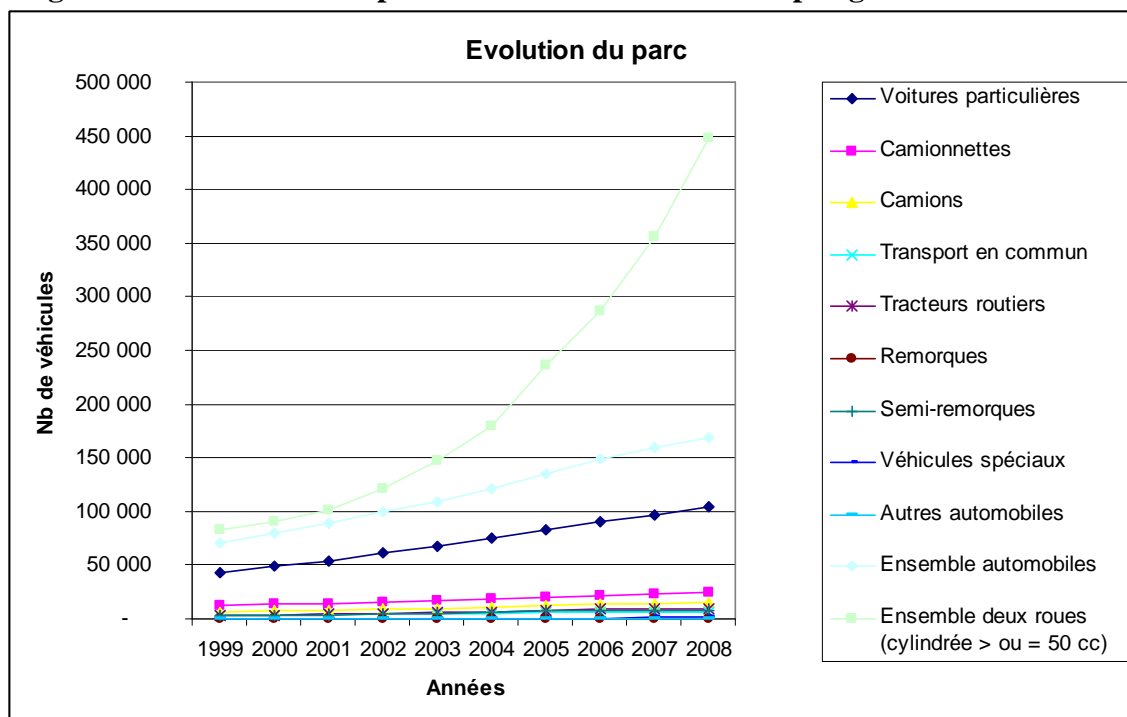
- le transport individuel (marche à pied, deux roues, voiture particulière) ;
- le transport collectif.

Le parc automobile ne cesse de croître d'année en année avec une forte dominance du transport individuel. Il est passé de 154 637 en 1999 à 616 438 en 2008 soit une croissance moyenne de 30% par an.

Pour ce qui est du carburant utilisé, environ 60% de l'ensemble des véhicules roulent à l'essence contre 40% au gasoil. Les proportions sont encore plus marquées pour les voitures particulières dont près de 80% fonctionnent à l'essence.

La distance totale parcourue dans la journée par tout véhicule faisant 2 allers-retours entre banlieues et centre ville serait de l'ordre de 40 km (trajet maximum).

Figure n°3 : Evolution du parc de véhicules automobiles par genre de 2002 à 2008



Source : réalisé à partir des données de la DGTTM/DISD/SS

2. La politique en matière de transport

La déclaration de politique générale dans le secteur des transports s'oriente sur le développement du secteur et la sécurité dans le secteur, en vue de soutenir la croissance économique du pays.

Elle s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une croissance soutenue de l'économie burkinabé, mais surtout, dans la politique globale de réduction de la pauvreté.

Ainsi, les questions de durabilité ne sont pas proprement développées. La recherche de la qualité et de la durabilité des infrastructures de transport s'inscrit purement dans un cadre économique.

Toutefois, en pratique, il s'avère que les futures actions vont de plus en plus s'orienter vers la promotion des modes de transport durable.

3. Les modes de transport non durables et leurs impacts environnementaux

a. La vétusté du parc automobile

Le parc automobile dans son ensemble est caractérisé par un âge moyen assez élevé. C'est ainsi que près de 55% des véhicules ont plus de 20 ans et 80% de l'ensemble des véhicules ont plus de 16 ans. Les véhicules de moins de 5 ans représentent seulement 5% du parc ; cette proportion descendant même à 4% pour les voitures particulières. Cela contribue à l'augmentation des émissions.

b. L'utilisation des carburants de mauvaise qualité

Ces carburants (frauduleux ou frelatés) ne respectent pas les normes de fabrication. Leur utilisation favorise la détérioration de l'état des moyens de transport et accroît la pollution de l'air.

La prédominance et la croissance du transport individuel au détriment du transport collectif : le transport individuel passe de 97,4% en 1999 à 98,8% en 2008, contre 2,6% et 1,2% pour le transport commun les mêmes années.

Cela a pour corollaire l'augmentation des émissions et de la pollution atmosphérique, avec un fort impact sur la santé. *Les statistiques de la santé indiquent que les maladies respiratoires pour l'essentiel liées à la pollution atmosphérique, occupent la seconde place aujourd'hui au Burkina Faso. En plus, les particules émises peuvent véhiculer des germes pathogènes, facilitant leur transmission à l'homme et causant des infections. C'est le cas de la méningite qui revient de manière récurrente au Burkina Faso.*

c. L'absence d'un plan de circulation dans les différentes villes

Ce qui contribue à créer des embouteillages dans la circulation avec des trajets plus longs, des pertes de temps, une augmentation des émissions, de nombreux accidents, etc.

d. L'excès de charge à l'essieu ou surcharge

La surcharge des camions de transport de marchandises entraîne une dégradation continue des voies. Selon une étude de l'UEMOA effectuée sur 1450 Km sur les 3000 Km de voies bitumées au Burkina, les routes initialement prévues pour une durée de vie de 15 ans, ne durent finalement que 3 ans sous l'effet des surcharges.

Les émissions de polluants atmosphériques sont importantes. Selon l'étude sur la qualité de l'air à Ouagadougou, le secteur du transport contribue aux émissions de GES.

Les émissions sont évaluées dans les ordres suivants en zone urbaine :

- pour les véhicules à essence en zone urbaine : 1342 tonnes de NOx / an ;
- pour les véhicules diesel : 1684 tonnes de NOx / an, 295 tonnes / an de particules ;
- pour les motos : 504 tonnes / an de particules.

La zone de Ouagadougou représente environ 80% de la consommation urbaine nationale de carburant. Environ 2420 tonnes de NOx / an sont donc émises par le trafic automobile à Ouagadougou.

Globalement les émissions de particules des véhicules en zones urbaines (y compris les 2 roues) sont de 799 tonnes / an. Pour Ouagadougou (80% du total des émissions urbaines) ces émissions sont donc de 639 tonnes / an.

Les émissions annuelles de SO₂ du trafic automobile dans Ouagadougou (80% des émissions urbaines) sont donc de 794 tonnes / an.

Les émissions de COV à Ouagadougou représentent est de 17238 tonnes / an.

Le mauvais entretien des véhicules et la mauvaise gestion des huiles de vidange : le secteur du transport contribue à une part importante de la production d'huiles usagées.

Ces huiles vidangées sont soit récupérées par des particuliers, soit abandonnées dans la nature, entraînant la pollution du sol et des eaux.

4. Les alternatives pour un transport durable

Des moyens de transport économes en ressources et plus verts sont un pilier fondamental d'une économie à faible intensité de carbone. Pour un transport vert et durable, quelques recommandations peuvent être faites :

- Réduire les trajets (éviter les longs trajets) : l'adoption de plans de circulation surtout pour les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso permettra de résoudre ce problème.
- Privilégier les transports publics : la promotion et le développement du transport commun sont des axes clés pour un transport durable.
- Assurer le contrôle et la qualité du carburant : cela aiderait à éliminer les mauvais carburants.
- Améliorer la qualité du carburant : si l'essence sans plomb a été introduit depuis quelques années, il reste à promouvoir les carburants à faible teneur en soufre.
- Introduire les pots catalytiques : l'équipement des véhicules en pot catalytique réduirait fortement les émissions atmosphériques.
- Améliorer le parc automobile et limiter l'âge des véhicules à l'importation : il serait bien d'adopter une politique de gestion et de renouvellement du parc automobile. Cette politique devrait intégrer la limitation de l'âge des véhicules à 5 ans.
- Bitumages de la voirie : des efforts doivent être fournis pour le bitumage des voies, en vue de réduire les émissions des particules, source de maladies respiratoires et vecteurs de certains germes pathogènes.
- Aménager des pistes cyclables et des pistes pour piétons.
- Renforcer les capacités des acteurs.
- Sensibiliser les transporteurs.
- Politique d'incitation à l'acquisition de véhicules à âge limité (5 ans) – par exemple jouer sur les droits et taxes lors de l'importation des véhicules.

5. Les atouts et opportunités pour la promotion d'un transport durable

Sur le plan institutionnel,

- L'existence d'une direction générale du transport DGTMM et d'un centre de contrôle des véhicules CCVA, de structures de contrôle de la qualité des carburants (SONABHY, DGE, BUMIGEB), constitue un soutien au secteur de transport.
- L'organisation des transporteurs en association favorise la communication et les actions concertées.
- La création de l'office national de la sécurité routière aidera à améliorer la circulation, les charges, et la sécurité lors du transport.

Au niveau législatif et réglementaire,

La Loi n°025-2008/AN portant loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso, dicte à l'Etat dans les principes et objectifs du secteur, de veiller au respect des normes environnementales dans l'utilisation des équipements et du matériel de transport terrestre. Ce principe devrait être un fondement pour défendre un transport vert.

Sur le plan technique et opérationnel,

Le projet d'élaboration d'un plan de circulation et de signalisation dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso dont les TDR sont déjà finalisés. Ce projet vise à :

- décongestionner le trafic ;
- améliorer la gestion du trafic ;
- améliorer l'accès au centre ville ;
- mieux canaliser les deux roues et les piétons ;
- mieux répartir et utiliser l'espace public urbain ;
- diminuer les temps de déplacement ;
- réduire le nombre et la gravité des accidents de circulation routière ;
- règlementer et contrôler les mouvements et les comportements des usagers ;
- améliorer les mouvements des usagers vulnérables.

Ces actions s'inscrivent dans les modes durables et contribueront à l'amélioration du transport au Burkina Faso.

Les contraintes et menaces à la promotion d'un transport durable

6. Les contraintes et menaces à la promotion d'un transport durable

De façon générale, les contraintes sont entre autres :

- le manque d'actions concertées entre les acteurs très diversifiés ;
- l'exiguïté de nos villes et des rues actuelles qui limite les possibilités d'aménagement ;
- l'insuffisance des ressources financières qui pourront étrangler les actions de promotion des modes durables de transport ;
- l'insuffisance de capacité d'équipements et de compétence au niveau des garagistes pour la maintenance des véhicules.

VIII. L'habitat et l'urbanisme

1. Les tendances en matière d'habitat

Selon le document de Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain, le taux d'urbanisation au Burkina Faso est passé successivement de 6,4 % en 1975 à 12,7 % en 1985, puis à 15,5 % en 1996. En l'an 2006, ce taux est estimé à 20,3 % et pourrait atteindre 35 % à l'horizon 2026. Ces taux d'urbanisation sont parmi les plus faibles de la sous-région.

L'urbanisation implique l'amélioration du cadre de vie des populations (construction d'équipements de superstructures, d'infrastructures, viabilisation des espaces de vie, services urbains de base, etc.).

Mais, au Burkina Faso, la croissance urbaine se caractérise fondamentalement par une simple augmentation de la population vivant en ville, ce qui a comme corollaires :

- une insuffisance des infrastructures de base et un accès difficile aux services urbains de base (santé, éducation, assainissement, transport, environnement, etc.) ;
- un déficit croissant en logement ;
- un chômage et un sous-emploi endémique ;
- un développement de l'insécurité urbaine.

Quatre grandes périodes peuvent être identifiées dans la mise en place du réseau urbain au Burkina Faso : les périodes précoloniale et coloniale, la période de l'indépendance à 1983, la période de 1983 à 1995 et la période de 1995 à nos jours qui marque la décentralisation.

Le fait majeur dans le domaine de l'urbanisme de cette nouvelle ère est l'apparition, à partir de 1995, d'acteurs nouveaux en l'occurrence les collectivités territoriales dans la gestion foncière avec la poursuite du processus de décentralisation interrompu depuis 1966. *La gestion foncière par ces nouveaux acteurs a conduit à un dérapage dans les opérations de lotissements massifs selon la PNHDU.*

D'une manière générale, le niveau d'équipement urbain est faible pour l'ensemble des agglomérations ; il est particulièrement accentué dans les villes moyennes et les petits centres urbains. Dans la pratique, les opérations de lotissement sont menées dans la logique d'une méthode d'aménagement progressif. Les plans de lotissement ne sont pas accompagnés de projets de voirie pourtant toujours prévus dans la programmation des équipements indispensables à l'amélioration des conditions de vie dans les zones loties.

Les taux d'accès aux services de base restent globalement très bas pour l'ensemble des communes urbaines.

En 2003, seuls 60,5 % des ménages avaient accès à l'eau potable.

Selon l'étude « le Burkina Faso : la pauvreté en 2003 » 85,7% des ménages urbains utilisaient les latrines améliorées ou non améliorées en 2003 contre 78,1% en 1998.

Le réseau d'électricité est quasiment inexistant en milieu rural et ne couvre qu'une faible proportion des ménages urbains : seulement 10,4 % des ménages en 2003.

Aucune ville n'est entièrement couverte par le réseau d'électricité, et même pour les quartiers desservis, seule une faible proportion de ménages arrive à se connecter au réseau compte tenu du coût exorbitant des branchements et de la consommation.

Le principal mode d'éclairage domestique est la lampe à pétrole. 71,2 % des ménages utilisaient ce mode d'éclairage en 2003.

L'Etat a procédé à la réalisation de grands projets urbains comme le projet Ouaga 2000. En sus, il est mis en chantier l'aménagement de la Zone d'activités diverses (ZAD) et de la Zone d'activités commerciales et administratives (ZACA).

A partir de 2006 on assiste à un renouveau du secteur de l'habitat et de l'urbanisme avec la création d'un ministère plein chargé du secteur, la création de la Banque de l'Habitat, l'adoption de la loi portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

La production du logement

Le logement urbain peut être classé en trois principales catégories en fonction de critères qui déterminent le niveau de standing : le logement de grand standing, le logement de moyen standing et le logement de type populaire.

Le principal mode de production du logement est l'auto-construction avec plus de 90 %.

Quatre principales catégories de ménages sont définies en fonction du niveau de revenu : les ménages à revenus intermédiaires et élevés, les ménages à revenus moyens, les ménages à revenus faibles et les ménages à revenus très faibles.

Tableau N°8 : Répartition des ménages selon les revenus moyens annuels

Catégorie des ménages selon les revenus	Intermédiaire et élevé	Moyens	Faibles	Très faibles
Revenu annuel (1)	1 800 000	900 000	600 000	Moins de 600 000
Ménages concernés (%)	14,5	19,1	16,1	50,3

Source : PNDHU

2. La politique nationale en matière d'habitat

Elle fait l'objet d'un document et a pour finalité de dégager une démarche et un plan opérationnel à même de réduire progressivement et au coût optimal, l'importance et l'impact des déséquilibres et des dysfonctionnements dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, voire de les éliminer.

La politique nationale de l'habitat et du développement urbain a pour objectif général de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté.

Elle vise trois objectifs spécifiques :

- Faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement ;
- Assurer l'accès au logement décent aux couches sociales défavorisées ;
- Contribuer à lutter contre la pauvreté urbaine.

Les actions et programmes à mettre en oeuvre dans le cadre de la PNHDU devront s'articuler autour des six axes stratégiques suivants :

- La contribution à la construction du réseau urbain national et sous-régional ;
- La planification et la maîtrise *du développement urbain durable* ;
- La promotion du logement décent pour tous ;
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel national ;
- La réduction de la pauvreté urbaine ;
- La promotion de la bonne gouvernance urbaine.

3. Les modes non durables et leurs impacts

a. L'urbanisation extensive

L'urbanisation au Burkina Faso est caractérisée par un étalement spectaculaire engendré par des opérations de lotissements qui sont provoquées en partie par le phénomène de l'habitat spontané dans les zones non aménagées ou périurbaines.

Cette urbanisation entraîne une occupation excessive des espaces, la destruction des biotopes et de la flore, la dégradation du paysage. La bande verte de Ouagadougou a été détruite au profit des habitations.

Le développement urbain au Burkina s'accompagne d'une forte mobilité urbaine qui contribue à la diffusion des maladies au sein de la population.

b. L'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures

Les routes

L'urbanisation au Burkina pose un problème d'infrastructures routières. On relève une insuffisance des routes, un trafic dense et une absence de planification de la circulation. Cela induit de plus en plus des bouchons, des durées prolongées en circulation, avec pour corollaire une augmentation de la pollution atmosphérique.

Les ouvrages d'assainissement

La non réalisation d'ouvrages de voirie (ouvrages d'assainissement) lors des lotissements constitue un vrai handicap à la préservation des infrastructures d'habitation. Elle est cause d'insalubrité avec :

- la stagnation d'eaux de pluies et eaux usées domestiques de part les rues, la devanture des concessions, sinon à l'intérieur des concessions. Ce qui contribue à l'éclosion des vecteurs de maladies comme le paludisme, la fièvre typhoïde, la peste, etc., affectant la population.
- Les inondations dans les quartiers avec la dégradation des voies et même leur disparition. L'accessibilité à ces zones devient un calvaire pour les populations.

c. L'aménagement et les services urbains de base

Si la pratique des lotissements massifs a permis de faciliter l'accès au foncier à un grand nombre de ménages, les quartiers créés n'ont pas été viabilisés parce que la vision d'aménagement

progressif n'a pas toujours été poursuivie. La pratique des lotissements massifs a cependant favorisé l'étalement urbain avec ses conséquences.

L'une des grosses insuffisances des pratiques récentes a été aussi le manque de maîtrise en matière de gestion foncière urbaine ce qui a occasionné le développement de quartiers d'habitats spontanés autour des zones aménagées des villes.

d. L'inadaptation des modes et technologies de construction et des habitats

L'apparition d'habitats spontanés dégrade le paysage et habitat naturel.

L'autoconstruction (90%) est cause d'habitats qui ne respectent pas les normes de construction du point de vue des installations (installations électriques, infrastructures d'assainissement, sécurité).

La dominance des logements de type populaire construits sans respect des normes constitue un risque.

Les inondations du 1^{er} septembre 2009 ont révélé la précarité de bien d'infrastructures et d'habitats.

La construction à base de matériaux importés (dits modernes) induit d'importants coûts pour les populations et le pays, et du coup contraint une frange importante de la population à utiliser les matériaux précaires surtout le banco, fragiles aux intempéries.

Les habitats actuels pour la grande majorité entraînent des consommations énergétiques (électriques) élevées.

4. Les alternatives aux modes non durables

Un ensemble d'actions peuvent être menées. Il s'agit de :

- Réhabiliter les quartiers urbains anciens (une recommandation de la PNHDU) : la réhabilitation urbaine s'impose dans les quartiers anciens dont la dégradation est poussée au regard des exigences de la vie moderne.
- Promouvoir les logements et cités écologiques avec faible consommation d'énergie (pour la climatisation et l'éclairage).
- Promouvoir et valoriser les matériaux de construction locaux.
- Construire et renforcer les ouvrages d'assainissement.
- Limiter la prolifération des quartiers spontanés, précaires et insalubres.
- Assurer une bonne gestion de la mobilité urbaine : il est essentiel d'améliorer les conditions de la mobilité urbaine, à travers l'accroissement de l'offre, la réduction des coûts de transport, la réduction de la consommation énergétique, la protection de l'environnement et la sécurité routière.
- Assurer une bonne gestion du foncier avec l'application des lois.
- Assurer le contrôle et la qualité des matériaux de construction.

5. Atouts et opportunités du secteur de l'habitat

Le cadre institutionnel

Au plan institutionnel, la diversité des acteurs et l'exécution de multiples projets permettent une capitalisation des expériences et des savoirs faire en matière d'habitat et de développement urbain. En outre, la création du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme en 2006 traduit une réelle volonté des autorités gouvernementales de faire des problèmes urbains des priorités nationales. Par ailleurs, la Banque de l'Habitat a été créée en 2005 pour contribuer au financement du logement.

Le cadre législatif et réglementaire

L'adoption de la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso est un acquis majeur dans le processus de prise en charge des questions de l'habitat.

Le premier principe de la PNHDU est formulé sur le développement urbain durable. Ce principe par son essence appelle à la promotion de modes d'urbanisation et d'habitats durables.

Le cadre politique : le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Les actions de planification urbaine au Burkina Faso trouvent leur fondement dans la loi n°014-96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière qui dispose que "... tout aménagement d'une partie du territoire doit faire l'objet de schémas conformes au Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)".

La production du logement

La création du projet LOCOMAT en 1991 avec pour vision la production de logement à partir de la valorisation des ressources endogènes, est un soutien à la promotion d'habitats durables.

Le financement de l'habitat et du développement urbain

L'aménagement urbain a fait aussi l'objet de la mise en place de plusieurs structures étatiques et privées : SONATUR, CEGECI, AZIMMO, Banque de l'Habitat, etc. Ces structures offrent de larges opportunités aux ménages dans le financement et l'accessibilité au logement. L'Etat pourrait s'en servir pour la promotion de logement décent et écologique, et le développement urbain durable.

6. Les contraintes et menaces à la promotion d'un habitat durable

La démographie galopante

La demande sans cesse croissante de logements entretient encore la pratique des lotissements massifs. Les quartiers créés n'ont pas été viabilisés parce que la vision d'aménagement progressif n'a pas toujours été poursuivie. La pratique des lotissements massifs a cependant favorisé l'étalement urbain avec ses conséquences. Le risque est la continuité de cette politique à long terme.

Les pratiques culturelles

Elles constituent un handicap à surmonter dans la plupart des régions du pays. Les coutumiers se sont de fois opposés aux actions de lotissement des communes créant de fois des blocages dans la réalisation des projets de lotissement.

L'insuffisance des ressources financières

L'insuffisance des ressources financières pose également la problématique du financement des services urbains de base.

L'exode et l'urbanisation future

Avec un taux actuel d'urbanisation de 20,3%, le Burkina Faso reste l'un des pays les moins urbanisés du monde. En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui concentrent à peu près les deux tiers de la population urbaine, le reste des villes manque globalement de dynamisme démographique. En sus, il y a un fort mouvement des populations rurales vers les villes et surtout la capitale (aussi des autres villes vers la capitale). La demande d'habitat est de plus en plus croissante et entraîne les lotissements tout azimut.

La gestion foncière

La gestion foncière se pose aujourd'hui comme un défi majeur à relever. Une clarification des modalités d'accès au foncier s'avère indispensable pour mettre fin aux nombreuses spéculations qui caractérisent désormais le domaine foncier dans les villes et qui porteront un coup à la promotion d'un habitat durable. La résolution des questions de l'habitat insalubre, de la prolifération des quartiers précaires et de la sécurisation foncière à travers le renforcement des statuts d'occupation des terrains, constitue les enjeux majeurs de la gestion foncière urbaine.

IX. L'assainissement

1. Les tendances en matière d'assainissement

Les activités domestiques sont à l'origine des ordures ménagères dont la gestion constitue un épineux problème pour les collectivités. Pour ce qui concerne les activités industrielles dans la plupart des villes du pays, elles sont pour l'essentiel localisées dans des zones industrielles pour celles qui en sont pourvues. Cependant depuis quelques années, on observe l'émergence d'industries dont certaines sont clandestines (agroalimentaires pour la plupart, notamment les huileries).

Les déchets générés par ces différentes activités sont :

- Les eaux usées domestiques en provenance des ménages.
- Les ordures ménagères.
- Les effluents liquides domestiques et assimilables ayant les mêmes caractéristiques que ceux rejetés par les ménages. Ils sont issus notamment des cuisines, des WC, des douches, les eaux de ruissellement non contaminées... la pollution résultante est essentiellement organique.
- Les effluents liquides non domestiques résultant de l'activité industrielle dont les caractéristiques sont très variées. En plus des matières organiques (dissous comme en suspension), ils peuvent contenir des produits toxiques, des hydrocarbures et huiles ou de métaux lourds.
- Les déchets industriels solides banals comprenant les emballages (plastiques, cartons), déchets de bureau, des chutes de matières premières non dangereuses et des rebuts.
- Les effluents gazeux.
- Les déchets solides industriels spéciaux dont les boues industriels, résidus de peinture, emballages contaminés, etc.

Pour tous ces déchets produits, différents traitements leur sont appliqués en vue non seulement de réduire leur dangerosité mais aussi leur quantité. Cependant, ces traitements ne sont pas souvent adaptés ou se révèlent quelquefois insuffisants.

a. La gestion des déchets solides

Seules les deux grandes agglomérations que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso disposent de Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides (SDGD). La mise en œuvre de ces SDGD se traduit par la réorganisation du secteur en différents maillons, devant tous être privatisés à terme :

La pré-collecte

Les deux villes ont été subdivisées en zones de pré-collecte faisant chacune l'objet de contrat avec un concessionnaire. Chaque concessionnaire est chargé de collecter les ordures ménagères et des déchets assimilés des ménages et autres établissements (administrations commerces, marchés...) vers les centres de collecte.

Le transport

Ce maillon qui devrait également faire l'objet d'une privatisation n'a finalement été attribué par suite d'insuffisance de moyens financiers pour ce qui concerne la commune de Bobo Dioulasso

contrairement à la commune de Ouagadougou où cette privatisation est effective. La faiblesse du parc automobile constitue un énorme handicap pour le développement de ce maillon.

Centre d'Enfouissement Technique (CET)

C'est le dernier maillon du SDGD. Le Centre de Traitement et de Valorisation de Déchets (CTVD) de Ouagadougou est fonctionnel depuis 2006. On y procède au tri des matériaux recyclables (métaux, plastiques) ou biodégradables. Le compostage y est pratiqué sur place. Les plastiques sont également transformés en granulés pour être ensuite transformés en matériaux utilitaires (tables, panneaux, tuteurs, objets décoratifs...). A l'inverse, le CET de Bobo Dioulasso n'est toujours pas fonctionnel malgré son importance dans le schéma. Ce qui conduit à la prolifération de décharge sauvage à travers toute la ville dont certaines ont été relevées en amont des sources voire à proximité (décharge, route de Nasso).

Evaluation de la mise en œuvre des SDGD

On a constaté l'échec de la mise en œuvre du SDGDS à travers la privatisation. La résultante se traduit par un accroissement de l'état d'insalubrité de la ville faisant peser d'énormes risques sanitaires sur les populations et sur l'environnement. Il n'existe aucune perspective à court ou à moyen termes qui puisse faire fonctionner les maillons manquants, notamment le CET.

Certaines villes moyennes comme Fada N'Gourma, Koudougou et Ouahigouya, avec l'appui de la Coopération Suisse à travers les Etablissement Publics Communaux pour le Développement (EPCD), tentent également de mettre en place des dispositifs de gestion des déchets solides ménagers.

b. La gestion des déchets gazeux

Les effluents gazeux proviennent en majorité des industries agroalimentaires, agrochimiques et chimiques (SAPHYTO, SN-CITEC, BRAKINA, TAN-ALIZ, SOFIB HUILERIE et les huileries diverses), des centrales thermiques, du transport, et d'autres activités d'importance moyenne.

La gestion de ces déchets est très embryonnaire et laissée au compte des différents producteurs. L'étude sur la qualité de l'air dans la ville de Ouagadougou a proposé un schéma de gestion des émissions et polluants atmosphériques, mais ce document reste très peu exploité.

c. La gestion des déchets liquides

L'assainissement autonome

L'évacuation des eaux usées domestiques s'effectue à travers des latrines traditionnelles (majoritairement), des latrines VIP, des fosses septiques ou des fosses étanches. Cependant, la majorité des eaux ménagères est évacuée dans les cours ou dans les caniveaux de drainage des eaux pluviales.

L'assainissement collectif

Seules les deux grandes agglomérations que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont pourvues de réseaux d'égout. Ces réseaux d'égout prévoient collecter toutes les eaux usées industrielles et domestiques de certains établissements. Cependant, la prolifération des industries agroalimentaires de fois clandestines risque de réduire les efforts déjà consentis car celles-ci n'assurent aucun traitement de leurs eaux usées et de leurs déchets. Il existe néanmoins de nombreuses industries qui ne sont pas connectées à ces réseaux d'égout parce que leurs rejets ne sont pas conformes aux normes édictées. Elles doivent les traiter afin qu'ils soient conformes aux normes. Ces rejets se font directement dans l'environnement sans prétraitement adéquat.

L'assainissement pluvial

Les villes du Burkina Faso souffrent d'une insuffisance cruciale d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales. Les réseaux existant se composent de canaux à ciel ouvert en maçonnerie ou en terre. Cette situation est à l'origine de récurrentes inondations à chaque hivernage dont la plus importante semble être la récente inondation survenue le 1^{er} septembre 2009 à Ouagadougou. Ces eaux de pluies charrient les déchets vers les cours et plans d'eau entraînant leur pollution. Cependant d'importants travaux sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de la construction de canaux en béton armé à grand diamètre dans les deux plus grandes villes. Dans les autres villes, petites comme moyennes, ces canaux d'évacuation des eaux de pluies sont rudimentaires ou pratiquement inexistantes voire entièrement bouchés.

d. Les boues de vidange

Elles sont collectées et déversées dans des espaces désignées à cet effet (particulièrement pour Ouagadougou) ou dans la nature par les sociétés de vidange. Elles constituent une source importante de pollution de la nappe phréatique.

Il n'existe pas de politique particulière pour la gestion des boues de vidange.

e. Impact sur la santé et l'environnement

La production et l'élimination des déchets de toute nature exercent une pression énorme sur l'environnement et constitue un sérieux problème de santé publique pour les populations. Pour des raisons financières et techniques, la politique burkinabè en matière d'élimination et gestion des déchets reste toujours à un stade précaire. Ainsi, presque tous les déchets sont déposés dans des décharges sauvages, ne répondant à aucune norme environnementale ou dans des décharges aménagées, ou encore dans des centres contrôlés comme le CTVD de Ouagadougou.

2. Les alternatives

Plusieurs actions peuvent être engagées pour une gestion écologique des déchets :

- l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des déchets solides et liquides dans les petites et moyennes villes ou de stratégies d'assainissement de manière générale ;
- l'adoption des stratégies d'assainissement déjà élaborées et leur mise en œuvre ;
- l'aménagement des ouvrages d'assainissement (pluvial et eaux usées) dans les villes ;
- l'élaboration d'un schéma de gestion des boues de vidange avec valorisation de ces dernières.

3. Les atouts et opportunités

Sur le plan institutionnel,

L'assainissement de manière globale est géré par plusieurs ministères (MECV, MAHRH, MHU) chacun ayant des attributions spécifiques. A ceux-ci il faut ajouter les collectivités, les ONG, associations, etc. qui interviennent dans la gestion des déchets et pourront être des instruments pour la promotion de pratiques adéquates en matière de gestion des déchets.

La décentralisation est aussi un atout à saisir à cet effet.

La promotion des emplois verts à travers les ministères, collectivités, les associations, etc., serait un outil favorable pour une meilleure gestion des déchets et la promotion des bonnes pratiques.

Sur le plan législatif et réglementaire,

Il existe suffisamment de textes réglementant la gestion des déchets, de la production à l'élimination. Il faut citer le code de l'environnement, le décret portant réglementation de la

collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains; le décret portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol; le décret portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes. Ces dispositions pourront faciliter les actions de promotion des MCPD.

Sur le plan politique,

L'existence d'un document de politique et de stratégie en matière d'assainissement est un réel atout.

4. Les contraintes et menaces

Les principales contraintes de tout genre sont :

- au niveau institutionnel l'absence d'un cadre formel de concertation ;
- au niveau réglementaire, l'ineffectivité des textes ;
- au niveau politique, l'insuffisance dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'assainissement ;
- au niveau financier, l'insuffisance des ressources financières.

X. Forces et faiblesses des différents secteurs en matière de CPD

De l'analyse des différents secteurs, des politiques, projets et programmes, il ressort quelques éléments de force et de faiblesse.

Cette partie résume de manière globale ces forces et faiblesses des secteurs en matière de CPD.

1. Les forces

On peut relever comme force :

- sur le plan institutionnel, l'existence d'un ministère spécifique à chaque domaine étudié et la diversité des acteurs dans ces secteurs ;
- sur le plan législatif, l'existence des textes de base ;
- sur le plan technique et opérationnel, la disponibilité des compétences dans les différents secteurs.

2. Les faiblesses

Il s'agit entre autres :

- Au niveau institutionnel, de l'insuffisance de concertation entre les différents acteurs ;
- Au niveau législatif et réglementaire, de l'insuffisance des textes réglementaires, de l'absence de textes d'application des lois, et de la non application des textes ;
- Au niveau technique et opérationnel, l'insuffisance des cadres de concertations, la faiblesse des ressources humaines, l'insuffisance de compétences (qualifications), de l'ignorance et de la méconnaissance des bonnes pratiques par les acteurs de terrain, de l'analphabétisme de certains acteurs ;
- Sur le plan politique, la faible intégration des MCPD dans les politiques, stratégies, projets et programmes, l'insuffisance des actions de promotion des bonnes pratiques, le manque d'un cadre de référence pour la promotion des MCPD.

De manière globale, on relève :

- Un faible niveau d'instruction et une méconnaissance des avantages des modes de consommation et de production durables ;
- Des insuffisances au niveau législatif et réglementaire : application des textes de loi ;
- Des faiblesses dans le cadre de certaines politiques : faible reconnaissance de la consommation et de la production durables ;
- Une non évaluation de la valeur économique des ressources naturelles, et non prise en compte du coût de la pollution ;
- Des données insuffisantes au sujet de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la pollution ;
- Un faible contrôle des activités économiques qui contribuent à l'épuisement des ressources et dégradent l'environnement ;
- Un manque d'information et de connaissances sur les pratiques de gestion durable, dans divers secteurs ;
- Une utilisation de technologies obsolètes et inefficaces ;

- Un manque de moyens techniques (notamment pour concevoir des produits ainsi que des projets de production « propre » qui soient viables sur le plan financier, environnemental);
- Un manque de moyens financiers : absence de mécanismes de financement appropriés pour soutenir l'investissement dans le sens durable ;
- Une absence d'incitations financières ;
- Le manque de produits « durables » à un prix abordable ;
- La pauvreté très importante dans l'ensemble du pays.

Les axes d'actions

De ces faiblesses, nous pouvons dégager des axes d'actions pour la promotion des MCPD. On retiendra comme axes :

- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la promotion des bonnes pratiques ;
- le renforcement de la législation et de la réglementation ;
- le renforcement des politiques et stratégies et l'intégration des CPD dans les projets et programmes.

**Troisième partie : LE PLAN D'ACTION DECENNAL POUR LA
PROMOTION DES MCPD**

Introduction

Le Plan d'Actions Décennal répond au souci de disposer d'un cadre de référence et d'actions en matière de promotion des MCPD.

Ce plan vise ainsi à dégager les axes stratégiques, les objectifs spécifiques par secteurs prioritaires, les actions, les acteurs et leurs responsabilités, etc.

Choix des secteurs prioritaires

L'analyse faite dans la première partie a permis de mesurer l'état d'intégration des MCPD dans les différents secteurs clés retenus. Pour l'élaboration du Plan d'Actions, il y a lieu une fois de plus de se focaliser sur certains secteurs clés au vu de leur force socio-économiques, de leur prise en compte dans la SCADD, et de leur faiblesse quant à l'intégration des MCPD. Cela devrait permettre aussi de gagner en efficacité. Plusieurs actions à la fois seraient difficiles à exécuter avec un risque de ne pas pouvoir mobiliser suffisamment les acteurs et les ressources.

Le choix a porté sur les domaines prioritaires les plus susceptibles d'apporter des résultats « gagnant-gagnant » à court et moyen terme, et qui s'inscrivent dans les priorités du gouvernement en tant que secteur socio-économique.

Les axes stratégiques

Des axes prioritaires ont été dégagés à partir des forces et faiblesses relevées suite à l'étude diagnostique. Ils servent d'orientation pour la définition des objectifs et des différentes actions de promotion des MCPD.

Les objectifs

Le PNUE dans ses "Recommandations pour les programmes nationaux de CPD", reconnaît qu'il est toujours difficile de déterminer et de se mettre d'accord sur des objectifs ciblés. Les objectifs ont été définis à partir de l'analyse, des documents de politiques et stratégies, et des consultations avec les acteurs. Ils s'articulent sur les priorités dans les différents secteurs, et s'inscrivent pour certains dans les politiques sectorielles existant.

L'objectif global de ce plan décennal reste la promotion des modes de consommation et de production durable, à travers la promotion des bonnes pratiques, des technologies propres dans les différents secteurs, mais aussi par l'éducation et la sensibilisation.

Les activités

L'analyse des différents secteurs, l'identification des pratiques alternatives, des forces et faiblesses, nous permettent de proposer des activités s'inscrivant dans les priorités de ces secteurs, et visant à promouvoir les MCPD, ou se présentant comme des actions de CPD.

Financement

Le financement peut se faire de trois façons :

- identifier les pratiques durables ayant des sources de financement dans les différents projets et programmes existants, et en faire recours ;
- faire recours au budget de l'Etat ;
- recourir aux PTF à travers l'élaboration et l'adoption d'un business-plan, outil indispensable et nécessaire pour une stratégie durable de mobilisation des ressources financières.

Les axes stratégiques de promotion des MCPD

- a. Sensibilisation et information (éducation) sur les modes de consommation et productions durables.
- b. Renforcement des capacités des acteurs.
- c. Renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière de CPD.

- d. Renforcement des politiques et stratégies en matière de CPD.
- e. Amélioration des process de production et de consommation.

PLANNING DES ACTIVITES

1. Agriculture

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Bénéficiaires / Cibles	Période/Durée	Coûts annuels en millions de FCFA	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Accroître les productions végétales et halieutiques de façon durable	Promotion des bonnes pratiques en matière d'agriculture	Sensibiliser et former les acteurs sur les bonnes pratiques en matières d'agriculture (utilisation des semences améliorées, fumure organique, actions de CES/DRS, gestion efficiente et intégrée des ressources en eau	Agriculteurs	2011 - 2015	150	MAHRH MECV INERA CRA
	Renforcer l'encadrement des agriculteurs		Former les techniciens de l'agriculture sur les techniques et bonnes pratiques agricoles	Techniciens de l'agriculture	2011 - 2015	100	MAHRH INERA CRA
Amélioration des modes de production	Créer et faire respecter la bande de servitude de 100 mètres de part et d'autre le long des berges	Promotion des bandes de servitudes	Sensibiliser et former les acteurs sur la création et le respect des bandes de servitude	Populations, CLE, Agriculteurs.	2011 - 2015	300	MAHRH MECV INERA CRA
			Organiser des campagnes de végétalisation des plans et cours d'eau	Cours et plans d'eau			
	Intensifier l'agriculture pluviale	Production et vulgarisation des semences améliorées, adaptées aux conditions climatiques	Sensibiliser et former les acteurs sur l'utilisation des semences améliorées	Agriculteurs	2011 - 2016	500	MAHRH INERA CRA
			Sensibiliser et former les acteurs sur l'utilisation de la ressource en eau et les bonnes techniques d'irrigation (goutte à goutte)	Agriculteurs	2011 - 2016	300	
			Sensibiliser les agriculteurs à adopter les cultures sur des spéculations porteuses telles que le riz, le niébé, tomates, oignons	Agriculteurs	2011 - 2016	200	
Assurer la surveillance de la ressource eau	Surveillance de la ressource eau	Mettre en place un Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux (SEQ-Eau)	MAHRH, MECV, Laboratoires	2011	70	MECV MAHRH INERA CRA	

			Former et Opérationnaliser les comités de gestion de l'eau (CLE) et la police de l'eau dans les communes	Populations CLE	2011 - 2014	100	MAHRH MECV INERA CRA
	Lutter contre la dégradation des terres	Accroître l'utilisation des engrais naturels de 30%	Sensibiliser et former les acteurs sur la production et l'application des engrais naturels	Agriculteurs	2011 - 2016	300	CREPA MAHRH MECV INERA CRA
		Vulgariser les techniques ECOSAN	Sensibiliser et former les producteurs sur l'utilisation de la technologie ECOSAN	Agriculteurs	2011 - 2020	200	MAHRH MECV MRA INERA CRA
		Mener des actions de CES/DRS (cordons pierreux, diguettes, etc.)	Organiser des journées de sensibilisation, d'information et de formation des agriculteurs sur les techniques de CES/DRS	Agriculteurs	2011 - 2020	300	MAHRH MECV MRA INERA CRA
Mise en application du cadre législatif et réglementaire	Elaborer et appliquer les textes réglementaires	Diffusion des textes	Diffuser davantage les lois sur les pesticides et les engrais Informé et sensibiliser les acteurs sur le contenu de ces lois.	Population Agriculteurs Commerçants	2011 - 2012	100	MAHRH MECV INERA CRA

2. Elevage

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Bénéficiaires / Cibles	Période/Durée	Coûts annuels en millions de F CFA	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Susciter l'adoption des MCPD dans les habitudes	Promouvoir les bonnes pratiques dans le secteur de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des messages de sensibilisation - Identifier des outils de communication - Elaborer et exécuter un programme de sensibilisation 	Eleveurs Populations	2011 - 2015	100	MRA MATD MCE
	Renforcer l'encadrement des éleveurs	Former des techniciens d'élevage sur les modes durables	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter, former et équiper de nouveaux agents - Organiser des formations de recyclage pour les anciens agents 	Techniciens d'élevage	2011 - 2015	500	MRA MATD MCE
Amélioration des modes de production	Réduire le surpâturage	Promouvoir la culture fourragère et la production des aliments bétail	Sensibiliser et former les acteurs sur la culture fourragère	Eleveurs Industriels Producteurs d'aliments à bétail	2011 - 2020	400	MRA MATD MCE
			Sensibiliser et former les éleveurs sur l'utilisation des pâturages naturels				
	Réduire la pression écologique de l'élevage	Développer l'hydraulique pastorale	Créer, réhabiliter et aménager de nouvelles zones de pâturage	Eleveurs	2011 - 2020	500	
			Créer des pistes à bétail	Eleveurs			
		Aménager des points d'abreuvement	Eleveurs Population	2011 - 2017	1.000	MRA	
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Réglementer le pastoralisme	Rendre effectif la loi d'orientation sur le pastoralisme	Diffuser le texte Sensibiliser et informer les acteurs sur le contenu de la loi	Population Eleveurs	2011-2013	100	MRA MATD MCE

3. Foresterie

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Bénéficiaires / Cibles	Période/Durée	Coûts annuels en millions de F CFA	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Minimiser la destruction du couvert végétale	Promotion des bonnes pratiques dans le secteur de la foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des messages de sensibilisation - Identifier des outils de communication - Organiser des journées et des campagnes de sensibilisation. 	Populations Usagers des ressources forestières	2011 - 2013	150	MECV MAHRH
Amélioration des modes de production et de consommation	Renforcer la surveillance des forêts	Renforcement du nombre des agents techniques des forêts	<p>Recruter et former de nouveaux agents</p> <p>Equiper les agents de contrôle</p>	Techniciens des eaux et forêts	2011 - 2016	100 500	MECV
	Réduire la mauvaise utilisation du bois-énergie	Amélioration des technologies de production du charbon de bois	Sensibiliser et former les producteurs de charbon de bois sur des bonnes pratiques identifiées (meule casamançaise)	Producteurs de charbon	2011 - 2013	100	MECV MCE
		Promotion des foyers améliorés et facilitation de l'accès aux équipements	Sensibiliser les populations sur l'utilisation des foyers améliorés Former les acteurs sur la fabrication des foyers améliorés	Artisans, forgerons, Particuliers, etc.	2011 - 2016	300	MECV MCE
	Accroître de 50% la part des aménagements forestiers dans la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers	Développement des forêts aménagées pour la production du bois-énergie	Aménager 500.000 ha de forêts pour la satisfaction des besoins en bois-énergie des principaux centres urbains du pays	Populations Producteurs de charbon de bois	2011 - 2020	500	MECV
	Valorisation des produits forestiers non ligneux	Promouvoir les produits forestiers non ligneux	Aménager 50.000 ha de PFNL et maîtriser les circuits de prélèvements et de commercialisation d'au moins dix (10) PFNL	Populations Organisations faîtières	2011 - 2020	100	MECV
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Etablir les règles et normes d'exploitation des forêts	Intégration des bonnes pratiques dans les lois et règlements	<p>Elaborer, adopter et diffuser les décrets d'application du Code forestier et du Code de l'Environnement</p> <p>Former les agents dans l'application des textes</p>	MECV	2011-2012	100	MECV MAHRH

4. L'énergie

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Bénéficiaires / Cibles	Période/Durée	Coûts annuels en millions de F CFA	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les modes de consommation et productions durables	Améliorer les connaissances des populations sur les bonnes pratiques en matière de production et de consommation d'énergie	Promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie (lampes, climatisation, habitats, système d'électrification, etc.). Eduquer les usagers des bâtiments publics.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les messages de sensibilisation - Identifier les outils de communication - Mettre en œuvre le programme de sensibilisation Renforcer les messages de sensibilisation déjà en cours 	Populations Ménages Usagers des services publics	2011 - 2012	200	MCE
	Réduire les fortes consommations d'énergie Réduire la pression énergétique Réduire la facture de l'Etat	Promouvoir la formation des techniciens	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des outils de formation, - Former des agents et techniciens en électricité sur les technologies à basse consommation d'énergie dans l'habitat - Former les femmes en construction de Foyers améliorés - Organiser des voyages d'étude 	Techniciens en électricité Personnel du MCE	2011 - 2013	400	MCE
			<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des outils de formation - Former des techniciens en bâtiments sur les modes d'habitats ou technologies de construction à faible consommation énergétique - Organiser des voyages d'étude 	Techniciens en bâtiment Personnel du MHU	2011 - 2013	400	MCE
Améliorer les modes de consommation et de production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique des ménages et des bâtiments publics - Réduire la pression écologique du secteur de l'énergie 	Vulgariser les technologies à faible consommation d'énergie Promouvoir les sources d'énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cellules relais pour la diffusion des foyers améliorés - Sensibiliser les ménages sur les technologies propres - Créer et faciliter l'accès aux technologies propres - Organiser des ventes promotionnelles ou foires des technologies améliorées : chauffe-eaux solaires, digesteur anaérobie pour la production de biogaz, lampes fluorescentes à faible consommation, climatiseurs efficaces.. 	Ménages Bâtiments publics Etablissements privés Etat	2011 - 2016	1.000	MCE MEF MCI

Renforcer les politiques et stratégies	- Soutenir les actions de promotion des MCPD	Facilitation des importations et de la vente des technologies propres et appareils à faible consommation d'énergie	- Subventionner l'acquisition des FA. - Détaxer ou réduire les taxes sur les technologies propres comme le solaire, les lampes à faible consommation d'énergie, etc.	Consommateurs	2011 - 2016	1000	MEF MCI
--	--	--	---	---------------	-------------	------	------------

5. Les mines

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Bénéficiaires / Cibles	Période/Durée	Coûts annuels en millions de FCFA	Responsables
Sensibilisation sur les modes de consommation et production durables	Susciter l'adoption des modes durables dans le secteur	Diffusion de messages de sensibilisation Tenue de sessions d'information et de sensibilisation	- Elaborer les messages de sensibilisation - Identifier les outils de communication - Mettre en œuvre le programme de sensibilisation	Miniers Orpailleurs Populations	2011 - 2018	100	MCE
Renforcement des capacités des acteurs	Réduire les nuisances et pollutions liées à l'activité minière	Renforcer les capacités techniques de la cellule environnementale du MCE	Former les membres de la cellule environnementale sur les évaluations environnementales (EIE, les NIE, Audits, SME, etc.).	Cellule environnementale du MCE	2011 - 2013	50	MCE
		Améliorer les connaissances des orpailleurs sur les bonnes pratiques en matière d'orpaillage	Former les orpailleurs sur des thématiques précises : technologies améliorées, préservation de l'environnement, risques liés au mercure et au cyanure	Orpailleurs Populations	2011 - 2014	50	MCE
Améliorer les modes de production	Réduire l'impact environnemental des activités minières	Promouvoir les technologies semi-mécanisées	Installer sur les sites d'orpaillage de petites unités n'utilisant pas de produits chimiques. Installer des mines semi-mécanisées	Orpailleurs	2012 - 2017	500	MCE
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Rendre effectif la surveillance et le suivi de l'environnement dans les projets miniers	Promouvoir les évaluations et le suivi environnemental sur tout projet minier y compris l'orpaillage	Diffuser les textes (CE, Décret sur les EIE, Normes de rejets, etc.). Informer et sensibiliser les orpailleurs et miniers. Organiser le suivi environnemental des sites miniers	Orpailleurs Miniers	2011-2015	100	MECV MCE

PLAN DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation vise à juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats. Il nécessite la collecte et l'analyse de l'information et l'utilisation de cette information pour améliorer le processus de mise en œuvre du PAD.

Ainsi, il est défini des indicateurs de succès propres à chaque objectif spécifique et chaque activité. Ce plan de suivi fait recours aux deux principales méthodes de suivi :

- **Le suivi de processus** : il mesure les moyens par lesquels les objectifs sont atteints ; ceci inclut l'utilisation des données saisies, l'information sur le progrès des activités et la façon dont les activités sont menées.
- **Le suivi de l'impact** : il examine l'impact des activités sur les objectifs.

Il s'agit de documenter, contrôler et évaluer le plan décennal.

A chaque étape du processus de mise en œuvre du Plan décennal, il est nécessaire de produire des documents (rapports, documents d'information, etc.) pour le contrôle, la conformité et le partage des informations. Ces documents doivent être disponibles pour tout processus ultérieur. Le Comité Technique de suivi, et particulièrement le SP/CONNED, doivent constituer une bibliothèque de tous les documents sur les processus de développement et de mise en œuvre du PAD.

Le Comité Technique de Suivi, chargé de la validation du plan d'action décennal des MCPD, devrait être chargé du suivi de la mise en œuvre du plan à travers la définition des indicateurs de MCPD. Il ne faut pas confondre ces derniers avec les indicateurs de réussite.

Il est aussi chargé de l'orientation de la stratégie de promotion des MCPD dans les différents secteurs prioritaires.

L'évaluation permettra d'apprécier la progression des activités et le niveau de responsabilité des parties prenantes.

Le PNUE mentionne quelques moyens d'évaluation dont certains nous paraissent pertinents dans le cadre du Burkina Faso :

- révision par les pairs :
- suivi basé sur les indicateurs.

Chaque fin d'année, tous les ministères jouant un rôle dans la mise en œuvre du PDA doivent rédiger des rapports de suivi sur le plan d'action. Les rapports sectoriels permettront de faire un examen global annuel.

1. L'agriculture

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Indicateurs de réussite	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Accroître les productions végétales et halieutiques de façon durable	Promotion des bonnes pratiques en matière d'agriculture	Sensibiliser et former les acteurs sur les bonnes pratiques en matières d'agriculture (utilisation des semences améliorées, fumure organique, actions de CES/DRS, gestion efficiente et intégrée des ressources en eau	Nombre de formations organisées Nombre d'acteurs formés	MAHRH MECV INERA CRA
	Renforcer l'encadrement des agriculteurs		Former les techniciens de l'agriculture sur les techniques et bonnes pratiques agricoles	Nombre de techniciens formés par an	MAHRH INERA CRA
Amélioration des modes de production	Créer et faire respecter la bande de servitude de 100 mètres de part et d'autre le long des berges	Promotion des bandes de servitudes	Sensibiliser et former les acteurs sur la création et le respect des bandes de servitude Organiser des campagnes de végétalisation des plans et cours d'eau	Nombre de formations organisées Nombre de campagnes de végétalisation Superficie totale recouverte de bandes de servitude	MAHRH MECV INERA CRA
	Intensifier l'agriculture pluviale	Production et vulgarisation des semences améliorées, adaptées aux conditions climatiques	Sensibiliser et former les acteurs sur l'utilisation des semences améliorées	Nombre de séances de sensibilisation ou formations Nombre d'acteurs formés	MAHRH INERA CRA
		Maîtrise de l'eau pour l'irrigation	Sensibiliser et former les acteurs sur l'utilisation de la ressource en eau	Nombre de séances de sensibilisation ou formations Nombre d'acteurs formés	
		Diversification des cultures pluviales	Sensibiliser les agriculteurs à adopter les cultures sur des spéculations porteuses telles que le riz, le niébé, tomates, oignons etc.	Nombre de séances de sensibilisation Nombre de messages de sensibilisation Temps total de diffusion	MAHRH INERA CRA
Assurer la surveillance de la ressource eau	Surveillance de la ressource eau	Mettre en place un Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux (SEQ-Eau)	Existence du programme (système) d'évaluation	MECV MAHRH INERA CRA	

			Former et Opérationnaliser les comités de gestion de l'eau (CLE) et la police de l'eau dans les communes	Nombre de CLE mis en place	MAHRH MECV INERA CRA
	Lutter contre la dégradation des terres	Accroissement de l'utilisation des engrais naturels de 30%	Sensibiliser et former les acteurs sur la production et l'application des engrais naturels	Nombre de formations Nombre d'acteurs formés Taux de croissance de l'utilisation des engrais naturels	CREPA MAHRH MECV INERA CRA
		Vulgarisation des techniques ECOSAN	Sensibiliser et former les producteurs sur l'utilisation de la technologie ECOSAN	Nombre de formations et de producteurs formés	MAHRH MECV MRA INERA CRA
		Promotion des actions de CES/DRS (cordons pierreux, diguettes, etc.)	Organiser des journées de sensibilisation, d'information et de formation des agriculteurs sur les techniques de CES/DRS	Nombre de journées organisées	MAHRH MECV MRA INERA CRA
Mise en application du cadre législatif et réglementaire	Elaborer et appliquer les textes réglementaires	Diffusion des textes	Diffuser davantage les lois sur les pesticides et les engrais Informer et sensibiliser les acteurs sur le contenu de ces lois.	Temps total de diffusion Nombre de messages Nombre de sessions de formation	MAHRH MECV

2. L'élevage

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Indicateurs de suivi	Responsables
Sensibilisation et information sur les modes de consommation et production durables	Susciter l'adoption des MCPD dans les habitudes	Promouvoir les bonnes pratiques dans le secteur de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des messages de sensibilisation - Identifier des outils de communication - Elaborer et exécuter un programme de sensibilisation 	<p style="text-align: center;">Nombre de messages</p> <p style="text-align: center;">Nombre de formations et de sessions de sensibilisation</p>	<p style="text-align: center;">MRA MATD MCE</p>
Renforcement des capacités des acteurs	Renforcer l'encadrement des éleveurs	Former des techniciens d'élevage sur les modes durables	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter, former et équiper de nouveaux agents - Organiser des formations de recyclage pour les anciens agents 	<p style="text-align: center;">Nombre d'agents formés</p>	<p style="text-align: center;">MRA MATD MCE</p>
Amélioration des modes de production	Réduire le surpâturage Réduire la pression écologique de l'élevage	Promouvoir la culture fourragère et la production des aliments bétail	Sensibiliser et former les acteurs sur la culture fourragère	<p style="text-align: center;">Nombre de sessions de sensibilisation</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'acteurs formés</p>	<p style="text-align: center;">MRA MATD MCE</p>
			Sensibiliser et former les éleveurs sur l'utilisation des pâturages naturels		
			Créer des pistes à bétail	<p style="text-align: center;">Nombre de pistes créées</p>	
			Créer, réhabiliter et aménager de nouvelles zones de pâturage	<p style="text-align: center;">Nombre de zones créées, réhabilitées ou aménagées</p>	
		Aménager des points d'abreuvement	<p style="text-align: center;">Nombre de points d'abreuvement aménagés</p>		
		Développer l'hydraulique pastorale	Créer des points d'eau spécifiques pour l'abreuvement des animaux	<p style="text-align: center;">Nombre de points d'eau</p>	<p style="text-align: center;">MRA MATD MCE</p>
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Réglementer le pastoralisme	Rendre effectif la loi d'orientation sur le pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser le texte Sensibiliser et informer les acteurs sur le contenu de la loi 	<p style="text-align: center;">Nombre de diffusion</p> <p style="text-align: center;">Nombre de copies</p> <p style="text-align: center;">Nombre de session de sensibilisation</p>	<p style="text-align: center;">MRA MATD MCE</p>

3. La foresterie

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Indicateurs de suivi	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Minimiser la destruction du couvert végétale	Promotion des bonnes pratiques dans le secteur de la foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des messages de sensibilisation - Identifier des outils de communication - Organiser des journées et des campagnes de sensibilisation. 	Nombre de messages Nombre de diffusion Nombre de journées de sensibilisation	MECV MAHRH
	Renforcer la surveillance des forêts	Renforcement du nombre des agents techniques des forêts	Recruter et former de nouveaux agents Equiper les agents de contrôle	Nombre d'agents formés Nombre d'équipements	MECV
Améliorer les modes de consommation et de production	Réduire la mauvaise utilisation du bois-énergie	Amélioration des technologies de production du charbon de bois	Sensibiliser et former les producteurs de charbon de bois sur des bonnes pratiques identifiées (meule casamançaise)	Nombre de formation Nombre de producteurs formés	MECV MCE
		Promotion des foyers améliorés et facilitation de l'accès aux équipements	Sensibiliser les populations sur l'utilisation des foyers améliorés Former les acteurs sur la fabrication des foyers améliorés	Nombre de messages diffusés Nombre d'acteurs formés	MECV MCE
	Renforcer les aménagements forestiers pour la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers	Aménagement de forêts pour la production du bois-énergie	Aménager et augmenter de 50% le nombre de forêts aménagées pour la satisfaction des besoins en bois-énergie des principaux centres urbains du pays	Nombre de forêts aménagées Part des forêts aménagées dans la production du bois-énergie	MECV
	Valorisation des produits forestiers non ligneux	Promouvoir les produits forestiers non ligneux	Aménager 50.000 ha de PFNL et maîtriser les circuits de prélèvements et de commercialisation d'au moins dix (10) PFNL	Superficie aménagée Nombre de produits forestiers non ligneux sous contrôle	MECV
	Organisation de la filière bois-énergie	Organisation des acteurs de la filière Contrôle de la production	Renforcer la mise en place des organisations faïtières	Nombre d'organisations faïtières en place	MECV
	Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Etablir les règles et normes d'exploitation des forêts	Intégration des bonnes pratiques dans les lois et règlements	Elaborer, adopter et diffuser les décrets d'application du Code forestier et du Code de l'Environnement	Nombre de décrets adoptés
Former les agents dans l'application des textes				Nombres d'agents formés	

4. L'énergie

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Indicateurs de suivi	Responsables
Sensibilisation et information sur les modes de consommation et productions durables	Améliorer les connaissances des populations sur les bonnes pratiques en matière de production et de consommation d'énergie	Promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie (lampes, climatisation, habitats, système d'électrification, etc.). Eduquer les usagers des bâtiments publics.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les messages de sensibilisation - Identifier les outils de communication - Mettre en œuvre le programme de sensibilisation - Renforcer les messages de sensibilisation déjà en cours 	<p>Nombre de messages</p> <p>Nombre d'outils</p> <p>Nombre de session de sensibilisation</p> <p>Temps total de diffusion</p>	MCE
Renforcement des capacités des acteurs	Réduire les fortes consommations d'énergie Réduire la pression énergétique Réduire la facture de l'Etat	Promouvoir la formation des techniciens	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des outils de formation, - Former des agents et techniciens en électricité sur les technologies à basse consommation d'énergie dans l'habitat - Former les femmes en construction de Foyers améliorés - Organiser des voyages d'étude 	<p>Nombre d'outils</p> <p>Nombre de techniciens formés</p> <p>Nombre de voyages d'étude et nombre des techniciens bénéficiaires</p> <p>Nombre de femmes formées</p>	MCE
Améliorer les modes de consommation et de production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique des ménages et des bâtiments publics - Réduire la pression écologique du secteur de l'énergie 	<p>Vulgariser les technologies à faible consommation d'énergie</p> <p>Promouvoir les sources d'énergie propre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cellules relais pour la diffusion des foyers améliorés - Sensibiliser les ménages sur les technologies propres - Créer et Faciliter l'accès aux technologies propres - Organiser des ventes promotionnelles ou foires des technologies améliorées : chauffe-eaux solaires, digesteur anaérobie pour la production de biogaz, lampes fluorescentes à faible consommation, climatiseurs efficaces. 	<p>Existence de cellules relais</p> <p>Nombre de ménages sensibilisés</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation</p> <p>Nombre de foires et marchés des technologies propres</p>	MCE MEF MCI
Renforcer les politiques et stratégies	- Soutenir les actions de promotion des MCPD	Facilitation des importations et de la vente des technologies propres et appareils à faible consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Subventionner l'acquisition des Foyers Améliorés. - Détaxer ou réduire les taxes sur les technologies propres comme le solaire, les lampes à faible consommation d'énergie. 	<p>Nombre de foyers subventionnés</p> <p>Nombre de ménages bénéficiaires</p> <p>Taux de réduction des taxes</p>	MEF MCI

5. Les mines

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Activités	Indicateurs de suivi	Responsables
Renforcement des capacités des acteurs sur les MCPD	Susciter l'adoption des modes durables dans le secteur	Diffusion de messages de sensibilisation Tenue de sessions d'information et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les messages de sensibilisation - Identifier les outils de communication - Mettre en œuvre le programme de sensibilisation 	<p style="text-align: center;">Nombre de messages Nombre d'outils Nombre de session de sensibilisation Temps total de diffusion</p>	MCE
	Réduire les nuisances et pollutions liées à l'activité minière	Renforcer les capacités techniques de la cellule environnementale du MCE	Former les membres de la cellule environnementale sur les évaluations environnementales (EIE, les NIE, Audits, SME, etc.).	Nombre de formations et de personnes formées	MCE
		Améliorer les connaissances des orpailleurs sur les bonnes pratiques en matière d'orpaillage	Former les orpailleurs sur des thématiques précises : technologies améliorées, préservation de l'environnement, risques liés au mercure et au cyanure	Nombre de formations et de personnes formées	MCE
Améliorer les modes de production	Réduire l'impact environnemental des activités minières	Promouvoir les technologies semi-mécanisées	<p>Installer sur les sites d'orpaillage de petites unités n'utilisant pas de produits chimiques.</p> <p>Installer des mines semi-mécanisées</p>	Nombre d'unités semi-mécanisées ou à technologie propre	MCE
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Rendre effectif la surveillance et le suivi de l'environnement dans les projets miniers	Promouvoir les évaluations et le suivi environnemental sur tout projet minier y compris l'orpaillage	<p>Diffuser les textes (CE, Décret sur les EIE, Normes de rejets, etc.).</p> <p>Informier et sensibiliser les orpailleurs et miniers.</p> <p>Organiser le suivi environnemental des sites miniers</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de textes diffusés Nombre de copie Temps de diffusion</p>	MECV MCE

Plan de communication et de plaidoyer

Ce plan vise trois principaux objectifs :

- Informer et sensibiliser les acteurs sur les modes non et leurs impacts sur l'environnement
- Informer et Sensibiliser les acteurs sur les modes de consommation et de production durables et leurs bénéfices
- Promouvoir les bonnes pratiques et la gestion durable des ressources naturelles

Le plan de communication s'appuie sur le plaidoyer.

CONCLUSION

Quelques raisons fondamentales soutiennent la nécessité de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la consommation et la production durables. De façon générale,

- La CPD est ciblée, et donc relativement facile à transmettre et à mettre en œuvre
- La CPD est l'un des grands piliers du développement durable
- Elle tend vers des résultats « gagnant-gagnant » grâce à une approche multi-acteurs
- Elle peut contribuer à attirer des financements pour les projets (ex. les organisations de développement)
- La CPD cible les entreprises et l'industrie, deux acteurs essentiels au développement durable
- Les initiatives de CPD peuvent créer des emplois, stimuler les investissements, et encourager les innovations sociales et la création d'entreprises.

De façon spécifique, l'analyse révèle que les CPD ne sont pas suffisamment intégrées dans les modes de consommation et de production au Burkina Faso, en d'autres termes dans les politiques, stratégies, projets et dans les différents secteurs d'activités.

Ce qui se traduit par :

- une forte pression sur les ressources naturelles notamment le bois énergie utilisé par près de 90% des ménages;
- la perte de la biodiversité due à la déforestation;
- la diminution des réserves en terres agricoles;
- la raréfaction et la détérioration des ressources en eau;
- la prolifération des déchets plastiques;
- la pollution de l'air;
- le gaspillage des ressources;
- l'utilisation des produits dangereux;
- etc.

Nonobstant ce constat, des opportunités méritent d'être cités. Il s'agit essentiellement de la SCADD. La prise en compte des CPD dans son processus d'élaboration et de mise en œuvre permettra une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles.

Cette gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles est indispensable pour nos populations dont 90% dépendent des écosystèmes pour se nourrir, se soigner, et élever leurs animaux.

En somme, l'atteinte des OMD ou la réduction de la pauvreté ne peut être possible sans la prise en compte des enjeux environnementaux et de l'influence de l'évolution des écosystèmes.

Le plan décennal d'actions devrait permettre d'atteindre des objectifs spécifiques et d'améliorer les modes de production et de consommation.

Il reste impératif de définir des indicateurs de CPD et de pouvoir évaluer au bout du plan ou périodiquement l'intégration des CPD dans les secteurs sur la base de ces indicateurs.

La CPD implique que l'on repense les modes de consommation et de production pour aboutir à une :

- **consommation différente** grâce à des changements d'infrastructures et des choix essentiellement dirigés par les actions et les investissements des pouvoirs publics ;

- **consommation consciente** qui se traduirait par une qualité de vie accrue et des coûts environnementaux moindres grâce à des « choix et des utilisations » plus judicieuses de la part de consommateurs mieux informés et plus confiants ;
- **consommation appropriée** qui suppose un vaste et profond débat dans les milieux sociaux sur les types et les niveaux de consommation pratiqués, et pour savoir si la qualité de la vie (notamment en termes civiques, culturels et religieux) évolue favorablement ou si elle est au contraire entravée par le comportement des consommateurs et ses conséquences.

ANNEXES

1. Liste des structures rencontrées

Premier Ministère

- Département du Développement Durable

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

- DEP, SP CONEDD, Direction centrales
- Direction Régionales de l'Environnement des Hauts Bassins
- Direction Régionales de l'Environnement de la Comoé

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

- Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
- Direction Générale de la Production des Végétaux
- Direction Générale des Ressources en Eau
- Direction Générale de l'Hydraulique Agricole
- Direction Générale de l'Assainissement
- Directions Régionales de Bobo Dioulasso et Banfora

Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières

- Direction Générale de l'Energie
- Bureau des Mines, de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) – Bobo Dioulasso

Ministère des Transports

- Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
- Centre de Contrôle de Véhicule Automobile (CCVA)

Ministère de la Santé

- Direction des Etudes et de la Planification

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

- Commune de Bobo Dioulasso
- Commune de Banfora

Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat et

- Direction Régionale de Bobo Dioulasso

Presse Privée et associations

- L'Observateur Paalga
- Sidwaya
- Le Pays

Ministère des Ressources Animales

- Direction des Etudes et de la Planification
- Direction Régionale de Bobo Dioulasso
- Direction Régionale de Banfora

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

- Direction de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers

Organismes internationaux et sous régionaux

- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest africaine
- Union Européenne

Groupement Professionnel des Industriels Bobo**Projets et Programmes**

- Programme VREO
- PAFASP

2. Guide d'entretien

Nom :**Prénom.**.....

Structure :.....

Fonction :.....

Localité......

Connaissance des modes de consommation et de production durables (MCPD)

Avez-vous déjà entendu parlé des MCPD? Oui..... Non.....

Si oui, quelle compréhension avez-vous du concept de Consommation et production durables?

.....

Votre département ou secteur dispose t'il d'une politique sectorielle?

Oui..... Non.....

Cette politique intègre-t-elle le concept de CPD? Oui.....Non.....

Quelles sont les missions et activités de votre structure?

.....

Ces activités intègrent-elles la gestion durable des ressources (naturelles)?

.....

Quels sont selon vous les atouts et les contraintes de votre secteur en matière de CPD?

.....

Parmi les secteurs ci-dessous, quels sont les secteurs prioritaires pour vous en matière de promotion des MCPD : l'agriculture, l'élevage, les transports, l'énergie, l'industrie, les mines, l'habitat / l'urbanisme, la démographie, Eau potable, Assainissement, la santé, l'éducation, les achats publics, la consommation des ménages, TIC, Foresterie, la pêche, Tourisme et hôtellerie, Artisanat ?

.....

.....

Disposez-vous d'une base de données sur vos activités? Oui.....Non.....

N.B. : Nous aimerions disposer de tout document de politique, programme et projet déjà exécuté, en cours ou en perspective, et des données quantitatives produites par vos services.

3. Données sur l'agriculture

Tableau N°1 : Doses d'engrais minéraux à l'hectare (Kg/ha) Urée+NPK+Burkina Phosphate.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Céréales	66	54	64	68	65	73	67	68	66	76	92	80	117	69	63
Rente	134	143	149	148	147	145	150	148	147	136	147	151	160	130	109
Autres cultures vivrières	77	76	71	53	53	74	43	59	56	53	84	73	91	79	67

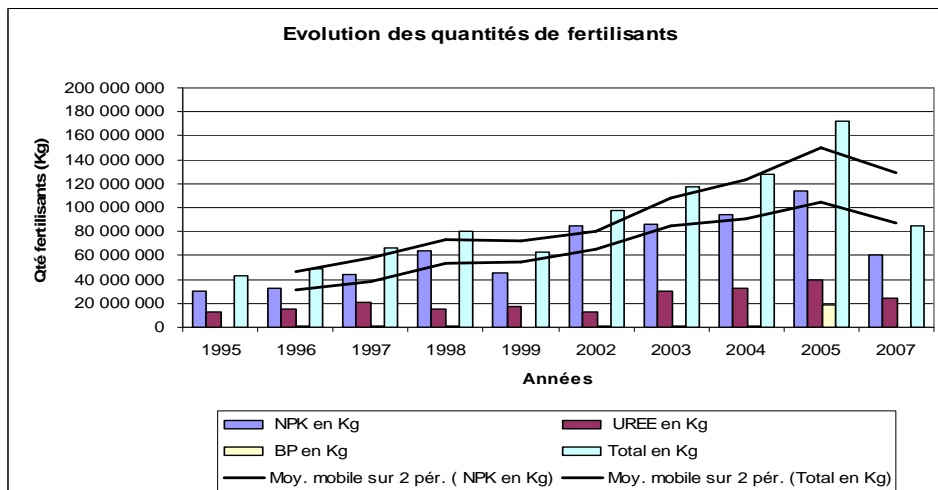
Source : INSD/DGPER

Tableau N°2 : Superficie recouverte de fumure en % de la superficie totale cultivée par espèce

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Mil	25	28	31	30	29	34	31	37	32	36	31
Mais	42	47	42	46	43	55	43	41	37	38	43
Riz	7	6	4	5	5	5	3	1	4	2	4
Sorgho	27	31	24	31	28	31	26	30	32	42	30
Coton	15	19	18	20	21	25	18	15	19	19	19
Arachide	6	5	3	5	6	7	5	5	6	5	5
Niébé	3	13	4	5	4	5	3	9	8	6	6

Source : INSD/DGPER

Figure n°1 : Evolution des quantités de fertilisants



Source : construit sur la base des données INSD/DGPER

BIBLIOGRAPHIE

- Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables, PNUE, 2005.
- The Fifth African Roundtable on Sustainable Consumption and Production (ARSCP-5), UNEP, 2008
- Présenter l'argumentaire économique : document d'orientation pour l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement Consommation durable pratique : Guide de formation en vue de la réalisation des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur.
- Recommandations pour les programmes nationaux de consommation et de production durables, UNEP, 2008.

Documents de Politiques

- Politique Nationale de Bonne Gouvernance, MFP, 2005.
- Politique Nationale en matière d'Environnement, MECV, 2007
- Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain, MHU, 2008.
- Politique Nationale pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
- Politique Nationale en matière d'Assainissement, MECV, 2007
- Lettre de Politique du secteur de l'énergie
- Déclaration de Politique Générale du Transport
- Document de politique sectorielle des transports urbains de Ouagadougou

Lois

- La constitution (Loi N°002/97/ADP du 27 janvier 1997)
- La loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement
- La loi N°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- La loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier
- Loi N°034-2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme
- Loi. N°04/96/ADP du 08 novembre 1996 et son modificatif N°006/98/AN du 26 mars 1998, instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso
- Loi N° 26-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso.

Documents de stratégies

- Document de Stratégie et de Développement Rural à l'horizon 2015, Janvier 2004.
- Stratégie Nationale de Surveillance et de Contrôle des Ressources Naturelles au Burkina Faso, MECV, décembre 2008.
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, MEF, 2000.
- Note Conceptuelle de la SCADD, MEF.
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Programmes et Plans d'actions

- Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
- Plan d'action pour l'habitat et le développement urbain 2009 – 2018
- Programme d'actions prioritaires du CSLP 2009 – 2011

- Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Etudes et rapports

- Etude analytique et de mise en cohérence des composantes de gestion durable des terres des programmes d'investissements préparés dans le cadre du programme sectoriel de développement rural productif (PROSDRp), décembre 2009
- Capitalisation des initiatives sur les bonnes pratiques agricoles au Burkina Faso, MAHRH, avril 2008
- Initiative Pauvreté-Environnement au Burkina Faso : Evaluation Préliminaire.